LE PETIT CORPATUS

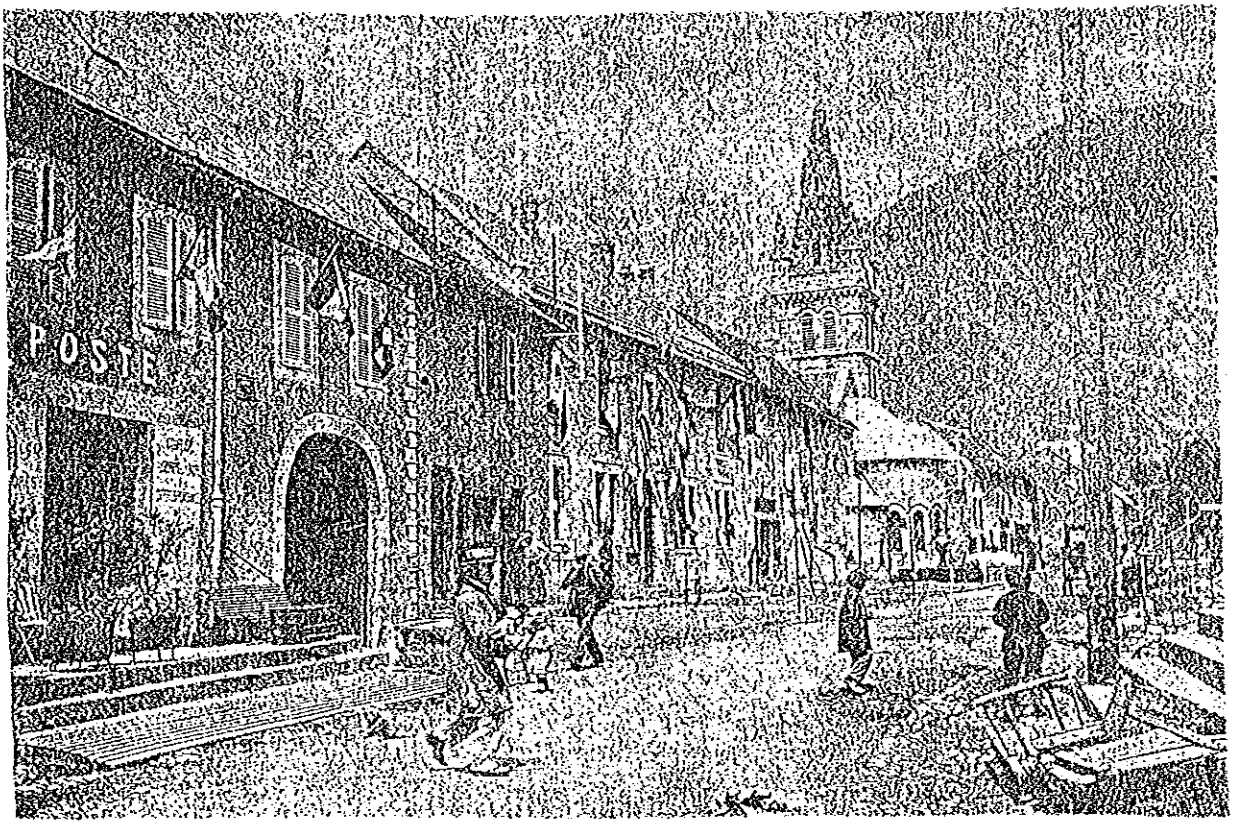

A CORPS LE RELAIS DE LA MALLE POSTE EN 1905

****

MAI 1997 N° 142

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

SAMEDI 29 MARS 1997

CONVOCATION DU :
07 MARS 1997

PRESENTS : MM. CARDIN,ROUX,DUMENIL, CALVAT, PELLISSIER PASDRMADJIAN,REYNIER GONSOLIN,GARAUD,TISSOT.

ABSENTS : MM.MARCOU, CROCHON,BOULANGER.

REPRESENTES: M.CORBY,FRANCOU-CARRON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARAUD

- ORDRE DU JOUR -

Présentation du choix de la Commission de Délégation de service public concernant les candidatures pour la gestion du Camping du Lac du Sautet.

M.Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport, présenté par M.GARAUD, de la Commission de Consultation, réunie le 27 Mars 1997 en vue de donner son avis sur les propositions de Gestion du Camping du lac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre pour la Gestion du Camping du Lac du Sautet comme suit :

MM.PERRICHON,MATHIEU,SAMBAIN
SARL Accueil, Vacances , Services
Mme PAUX Martine
M.Mme DREUX Henri
M.PERRIN Dominique
Mlle DELIVRY Anne-Catherine

Le Conseil Municipal, d'autre part, décide d'arrêter les dates suivantes :

17 Avril 1997 : limite de remise des Offres;
19 Avril 1997 : Commission de Consultation;
26 Avril 1997 : Choix définitif par le C.M.

Vu, LE MAIRE

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

du 26 Avril 1997

PRESENTS : MM.CARDIN,GONSOLIN,ROUX,GARAUD,DUMENIL, CROCHON,REYNIER,PELLISSIER,FRANCOU-CARRON, CORBY,PASDRMADJIAN,BOULANGER,CALVAT.
REPRESENTE : M.TISSOT
ABSENT : M.MARCOU

.....

- ORDRE DU JOUR -

I) Choix du Délégataire pour le Camping du lac.

II) Parcelle AC 353.

III) Convention RTC-Commune de St Laurent en Beaumont.

IV) Questions diverses.

.....

I) Choix du délégataire pour le camping du lac:

M.Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion de la Commission de délégation de service public en date du 19/04/97, la Commission propose de retenir pour le choix définitif deux dossiers, ceux de :

La SARL AVACS et de Mlle DELIVRY Anne-Catherine.

Après la présentation de chacun des dossiers par M.GARAUD Franck, rapporteur de la Commission, et après délibération du Conseil Municipal, il est procédé au choix par vote à bulletins secrets.

(Ne participe pas au Vote : M.CALVAT Pascal)

Résultats du vote :

SARL AVACS : 6 voix
DELIVRY Anne-Catherine : 7 voix

Mlle DELIVRY est donc retenue comme délégataire pour la gestion du Camping du Lac.

II) Parcelle AC 353 :

M.Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis de la Commission d'Urbanisme en date du 18 Janvier 1997 concernant la parcelle cadastrée AC N°353 et la partie la prolongeant, préconisant leur réintégration dans le domaine public de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réaffectation, dans le Domaine public Communal, de la parcelle AC353 et de son prolongement et charge M.Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette procédure.

III) Convention RTC-Commune de St Laurent en Beaumont.

M.Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de passer une convention entre la Régie des Transports de CORPS et la Commune de St Laurent en Beaumont pour formaliser l'accord passé verbalement concernant le trajet supplémentaire imposé au car de ramassage scolaire pour aller chercher l'accompagnatrice à ST Laurent en Beaumont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le texte de Convention présenté et charge M.Le Maire de signer avec la Commune de St Laurent en Beaumont cette Convention qui prévoit le versement par la Commune de St Laurent d'une somme forfaitaire de : 15 000,00 F HT, pour couvrir sur une année scolaire les frais supplémentaires occasionnés.

IV) Questions diverses :

1) Démission de Ch.MARCOU :

M.MARCOU Christophe rappelle, par écrit, que pour des raisons personnelles, il souhaiterait ne plus faire partie du Conseil Municipal; M.Le Maire prend note de son souhait et se charge de faire parvenir à la Préfecture sa lettre de démission.

2) Tirage au sort du Jury Criminel :

Il est procédé au tirage au sort préliminaire pour désigner les jurés d'Assises pour l'année 1998 :
le tirage au sort désigne les Communes au sein desquelles seront choisis les Jurés :

CORPS
MONESTIER D'AMBEL
STe LUCE

3) Eau Boustigue :

M.Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la dernière analyse d'eau en date du 01/04/97, un devis a été demandé à la SDEA pour l'installation d'un dispositif de traitement de l'eau par Ultraviolets.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, conformément aux intentions déjà manifestées par des représentants du Conseil Municipal, lors de la réunion du 26 Juillet 1994, se prononce pour l'installation d'un appareil de traitement de l'eau pour un coût de :

42 210 F.TTC

et charge Le Maire de solliciter auprès du Conseil Général (DARA) une subvention pour couvrir les dépenses occasionnées pour l'installation de cet équipement.

4) Malle-poste :

Information est donnée concernant le passage de la Malle-poste le 18 Juin 1997 : ce voyage est organisé par le Centre de recherche Historique de La Poste en Dauphiné sur le trajet de la Route Napoléon du 07 au 21 Juin 1997 et reconstitue le trajet effectué autrefois par les véhicules tirés par des chevaux.

5) Rapports visites de Sécurité :

M.Le Maire fait part au Conseil Municipal des visites qui ont été faites le 17/02/97 sous l'égide de la Commission départementale de Sécurité concernant les locaux suivants :
Eglise, Ecoles primaire et Maternelle, La Roseraie,le Foyer Municipal;
des travaux sont nécessaires pour mettre en conformité les bâtiments Communaux et en particulier l'Ecole Primaire pour laquelle l'accès aux étages, en type R de 5°catégorie doit être limité à 19 élèves.

6) Devis terrain de Football:

M.Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis établi par l'entreprise Sports et Paysages pour le décompactage du terrain de Football pour un montant de 34 612,20 F.
Ces travaux ne peuvent donner lieu à attribution de subvention de la part du Conseil Général et M.Le Maire propose d'étudier l'éventualité de cette dépense lors de l'Etablissement du Budget.

7) Photocopies :

Mme ROUX propose de mettre la photocopieuse de Culture et Loisirs à la disposition du Public avec paiement des photocopies directement à l'Association dans le local de la Photocopieuse.

8) Achat tondeuse :

Une demande est faite de la part des employés communaux pour l'acquisition d'une tondeuse pour un coût de 5000,00 F.
Il est décidé de faire une étude des besoins d'utilisation avant de prévoir cet achat au Budget 1997.

9) Horaires d'ouverture débits de boissons :

M.Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'inscription de la Commune de CORPS sur la liste des Communes Touristiques et Thermales par Arrêté Préfectoral N°97-1742 en date du 26/03/97, les débits de boissons à consommer sur place et les autres établissements détenteurs d'une licence de débits de boissons ou d'une licence restaurant pourront rester ouverts jusqu'à deux heures du matin toute l'année .

10) Autres questions diverses :

- Information est donnée sur la possibilité d'installer des bacs à papier : à étudier.

- Du bois ayant été tiré sur le chemin de l'Adverseil, il serait utile de voir si la chaussée n'a pas été endommagée.

- Une demande est faite de la part des pompiers pour une rencontre avec les membres du Conseil Municipal : une date est proposée : le Vendredi 02 MAI à 20H30.

- M.GARAUD s'interroge sur l'autorisation donnée par M.Le Maire de commencer les travaux de terrassement d'une maison avant l'étude par la Commission de l'Urbanisme d'un rapport complémentaire ; M.Le Maire pensait que l'autorisation verbale ne concernait que des travaux préparatoires au démarrage effectif du chantier proprement dit.

- Information est donnée sur le statut de la piscine du Village de vacances : cette piscine est une piscine privée et son accès est donc interdit aux gens extérieurs au Village de Vacances; il serait bon de réfléchir sur la possibilité pour les enfants de CORPS d'utiliser ultérieurement la piscine avec des modalités d'accès à préciser.

- Dernière information : la foire du livre se tiendra les 17- 18- 19 MAI 1997.

vu le Maire

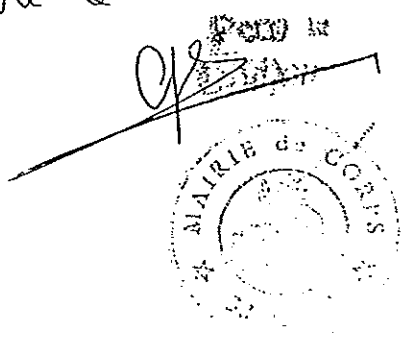

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

du 24 Mai 1997

PRESENTS : MM.CARDIN,GONSOLIN,ROUX,GARAUD,DUMENIL, PELLISSIER,FRANCOU-CARRON,CALVAT.
REPRESENTES : MM.REYNIER,CORBY
ABSENTS : M.TISSOT,CROCHON,BOULANGER,PASDRMADJIAN.

.....

- ORDRE DU JOUR -

I) Convention de Délégation pour la Gestion du Camping du lac.

II) Convention avec FRANCE-TELECOM pour l'implantation d'une station- relais ITINERIS.

III) Contrat d'entretien des Cloches et Horloges.

IV) Recherche d'amiante dans les bâtiments Communaux.

.....

I) Convention de Délégation pour la Gestion du Camping du lac.

M.Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la Réunion du Conseil Municipal du 26 Avril 1997, il avait été procédé au choix du Délégataire pour la Gestion du Camping du Lac, du Snack-Bar l'Isba, du Toboggan Nautique, du Mini-Golf et des Pédalos.

M.Le Maire propose que le Conseil Municipal donne son avis sur le texte du Contrat de Délégation tel qu'il est présenté ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur les termes du Contrat d'affermage ainsi rédigé et charge Le Maire de signer avec Mlle DELIVRY Anne-Catherine le contrat ci-dessous annexé.

II) Convention avec FRANCE-TELECOM pour l'implantation d'une station- relais ITINERIS.

M.Le Maire fait état du projet d'implantation d'une station relais ITINERIS par FRANCE TELECOM près du stade, en prolongement des bâtiments du Foot-ball Club de l'OBIOU;

Le Relais ITINERIS sera constitué d'un local technique attenant aux bâtiments existants et d'un pylône d'une hauteur de 18 mètres.

Tous les travaux d'aménagement seront aux frais de France-Telecom notamment les modifications nécessaires relatives à la conduite d'eau.
M.Le MAIRE donne lecture du projet de bail proposé par France-Telecom pour la location de l'emplacement du relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur l'implantation de la Station Relais ITINERIS en bordure du Stade et propose que le prix de location annuel soit de :
12 000 F.net.

III) Contrat d'entretien des Cloches et Horloge.

M.Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'entretien des cloches et horloge par la Sté Annecienne Equipement située à ANNECY;

Le contrat d'entretien consiste en une visite annuelle dont le prix forfaitaire est fixé à 940 F H.T. et qui consiste en une vérification générale du BEFFROI, une vérification complète des cloches, moteurs de sonnerie, horloge et cadrans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour passer avec la Sté SAE un contrat d'entretien et charge Le Maire de signer ce contrat.

IV) Recherche d'amiante dans les bâtiments Communaux.

M.Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 06 Février 1997, envoyé par la DDASS concernant les dispositions réglementaires de 1996 visant à renforcer les mesures de prévention contre les effets cancérigènes de l'amiante;
ces dispositions font obligation aux propriétaires de :

- rechercher la présence des flocages et calorifugeages contenant de l'amiante,
- contrôler, en cas de présence d'amiante, l'état de conservation des matériaux,
- procéder à la réalisation de travaux au cas où l'état de conservation des matériaux le nécessiterait.

Le Conseil Municipal, après délibération, charge LE MAIRE de faire les démarches nécessaires auprès des entreprises agréées pour que la recherche d'amiante dans les bâtiments communaux soit effectuée dans les délais prescrits.

V) Autres sujets abordés pour information :

a) Devis pour le décompactage du terrain de Football: devis ramené de 34 612 F à 32 501 F;
la décision d'engagement de la dépense sera mise au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée au BP 97.

b) Mlle DELIVRY fait une demande pour l'exécution de travaux qui lui semblent indispensables pour l'ouverture du Camping et de l'ISBA :

- remise en état de l'évacuation du puits perdu des sanitaires situés au-dessus de l'ISBA,
- construction d'une cuisine à l'ISBA,
- aménagement de trois douches supplémentaires;

coût total des travaux:

46 431,00 F.TTC pour le puits perdu;
20 019,60 F.TTC pour la cuisine et les douches.

La décision d'engagement de la dépense sera mise au vote lors de la Réunion du Conseil Municipal consacrée au BP 97.

c) Courrier de Mme TOURNON :

apprécie l'aménagement effectué près de la Salle des Fêtes et s'inquiète de l'état du chemin de l'Adverseil qui serait abimé par le transport de troncs d'arbres ; cette question a déjà été évoquée lors du précédent Conseil Municipal.

d) Demandes d'emploi:

quatre demandes d'emploi sont parvenues en Mairie pour la saison estivale 1997 ; ces personnes seront mises en relation avec les Gérants du Camping du Lac et de l'Ecole de Voile.

e) Travaux de maintenance Forêt:

L'ONF a fait parvenir un programme de travaux pour l'année 1997 à entreprendre dans la Forêt de CORPS;
Il s'agit de la création de limites périmétrales et de nettoiement au lieu dit CANTON DE LA MONTAGNE pour la somme de :

24 120,00 F TTC.

La décision d'engagement de la dépense sera mise au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée au B.P.1997.

f) La Préfecture de l'ISERE informe que les journées de l'environnement se tiendront du mercredi 04 au dimanche 08 Juin ; cette opération sera coordonnée par la Direction Régionale de l'Environnement qui assure le recensement des manifestations et l'édition du programme.

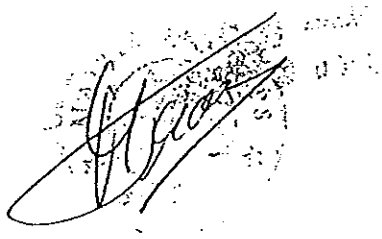

MINISTRE DELEGUE AUX ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

A L'OCCASION DU 8 MAI 1997

Le 8 mai 1945 apparaît pour la France toute entière comme une date de rédemption.

En mai 1940, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dans une cohue aussi miséreuse que lamentable, terrorisés par des "stukas" armés de sirènes et opérant en "piqué", se réfugiaient vers le Sud de la France, dans la plus grande déroute que l'Armée française ait connue.

La bataille de DUNKERQUE avait été perdue ; la bataille de la Somme tout autant. Nos armées étaient coupées en deux par la percée des panzers de GUDERIAN qui de RETHEL étaient allés jusqu'à ABBEVILLE, ouvrant la voie au désastre de DUNKERQUE et à la capture de tous nos hommes en armes.

Cinq années passèrent, d'occupation, de misères, de restrictions, d'asservissement à une idéologie totalitaire avec son accompagnement d'emprisonnements, de déportations et de fusillades, mais aussi d'héroïsmes, de sacrifices et même de martyrs.

Et voilà qu'à l'appel du 18 Juin 1940 lancé par le Général De GAULLE, les Français libres le rejoignaient, venant de tous les coins de l'Empire ou de l'étranger ; voilà que l'Empire disloqué s' assemblait autour de sa personne, que l'AFRIQUE NOIRE et MADAGASCAR, les territoires du PACIFIQUE, l'AFRIQUE DU NORD entraient à nouveau dans la guerre, qu' une armée française se reconstituait en TUNISIE, et connaissait la gloire depuis les rives du GARIGLIANO, jusqu"à ROME et à SIENNE.

Voilà que la division LECLERC débarquait en NORMANDIE et six divisions françaises dans le Midi de la France. Les Français, comme ils l'avaient déjà fait en Corse, avaient ainsi pris part à leur propre délivrance aux côtés de leurs vaillants Alliés. Le 8 mai 1945, cinq années après l'évènement le plus dramatique de notre histoire pour nos armées et pour notre Peuple, la FRANCE se retrouvait à BERLIN signataire de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Le 8 mai a ainsi une valeur de mémoire nationale. En effet, ces cinq années sont jalonnées hélas ! par les morts de nos armées en ERYTHREE, à BIR HAKEIM, en AFRIQUE DU NORD, en ITALIE, en FRANCE et en ALLEMAGNE, par les morts de la Résistance, les torturés, les fusillés, les déportés, et sans oublier les trop nombreux soldats Alliés morts pour notre liberté.

S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première fois le jour de leur décès physique, la seconde fois, lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours nous souvenir, en cet anniversaire solennel, de ceux qui ont payé de leur sang le prix de notre Liberté.

Honneur à Eux ! Honneur au Pays qui les a vus naître ! Adressons à leur Mémoire l'hommage de nos libertés reconquises!

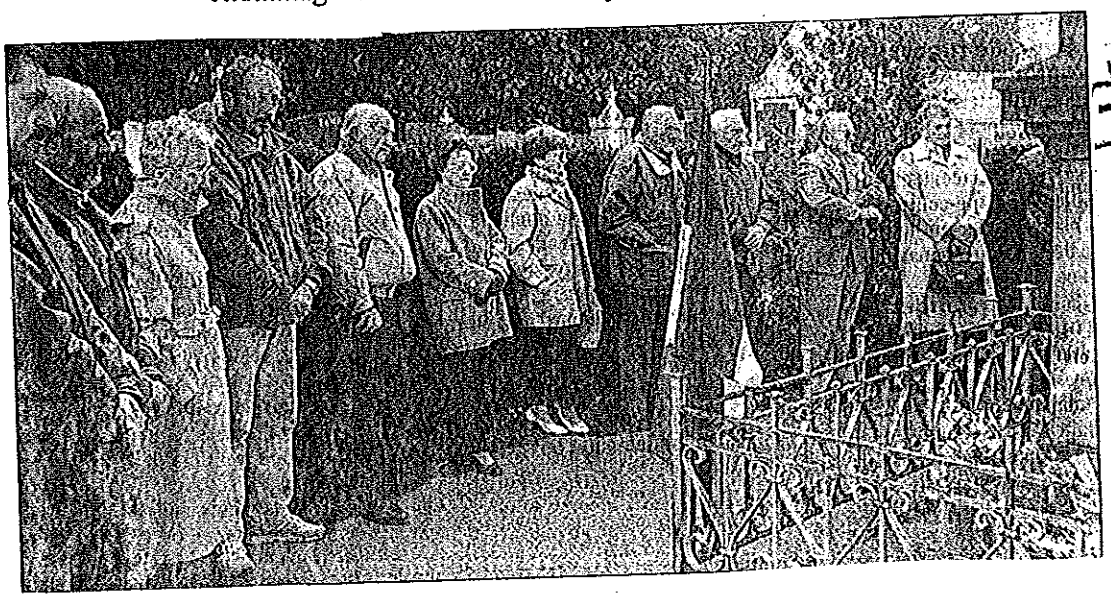

Pierre PASQUINI

FETES DE ST ELDRAD A LAMBESC

Le choeur de l'église de CORPS est orné de 8 vitraux qui représentent des Saints biens connus et vénérés dans la région.

Le vitrail qui nous intéresse, aujourd'hui est celui de ST ELDRAD abbé très facile à reconnaître, coiffé de la mitre, tenant la crosse des évêques (bien qu'il n'est jamais été évêque).

En 732, Charles Martel prince franc, qui après la Bataille de POITIERS livrée contre les Arabes, devient Maire du Palais, distribue ses biens à des capitaines et s'attribue même les biens du Clergé.

Le Territoire d'AMBEL situé sur la rive gauche du Drac,est adjugé à un noble seigneur de Provence qui en fait don à son petit fils né à Ambel entre 785 et 790, qui a pour nom ELDRAD.

Eldrad qui est avant tout un homme bon et généreux devient très vite l'ami des pauvres, des malades, des enfants, des bergers, des agriculteurs.

Très croyant très pieux il s'occupe à faire construire des chapelles, des églises, celle de St Brême disparue dans le lac, puis l'église d'Ambel et autour de celle-ci des cellules pour accueillir les malades très nombreux à cette époque.

Il séjourne à Lambesc en Provence, à Monetier Les Bains situé près de BRIANCON, à CORPS où il fonde la paroisse de CORPS avec patron ST PIERRE avant de se retirer en ITALIE, dans le monastère de Novalèse situé au pied du Mont Cenis.

DIMANCHE 11 MAI, des délégations des Communes, AMBEL, MONETIER LES BAINS, NOVALESE, CORPS, LAMBESC se sont retrouvées à LAMBESC accompagnées de leurs maires , pour fêter comme il se doit ST ELDRAD vénéré depuis des siècles;

Après avoir assisté à un défilé avec en tête les porteurs de bannières suivis de provençaux en costume régional une foule dense se pressait sur la place de l'église classée monument historique (de style roman à l'intérieur, baroque à l'extérieur). pour assister à la messe célébrée en français, latin, et italien.

Les groupes folkloriques se produisaient comme au moyen âge sur le parvis de l'église où était servi l'apéritif.Puis venait le défilé et la bénédiction des chevaux bien étrillés, crinières au vent en présence de la statue du saint.

Dans la soirée, c'etait autour des troupeaux de moutons sous la garde de leurs bergers de parcourir les rues du village, avant de monter à l'alpage.

A 13 heures un excellent repas était offert et servi à plus de 400 convives dans la salle des fêtes, rue Georges Brassens.

Sur la scène avaient pris place les maires accompagnés de plusieurs moines de Novalèse. Ils présidaient le repas et prenaient tour à tour la parole pour exprimer la joie des retrouvailles ou le plaisir de faire plus ample connaissance.

Applaudissements, rires et chants étaient nombreux (car si la bise qui souffle à CORPS nous rend parfois tristes et grognons, le mistral lui est plutôt un ami, un compagnon de tous les jours qui ne nuit en rien au caractère gai, jovial des provençaux très respectueux des coutumes et des traditions).

Puis vint le moment pour chacun des maires de signer " La Charte de l'amitié " lue au public et remise à chacun d'eux.

Le Docteur CARDIN Maire de CORPS a remis la copie à Mme ROUX premiére adjointe, Présidente de l'Association "Culture et Loisirs " qui aura le plaisir de la publier dans le petit Corpatus.

Rendez-vous fut pris pour célébrer la prochaine fête de ST ELDRAD avec autant de joie et de ferveur à MONETIER LES BAINS EN 1998.

J. ARBOUET.

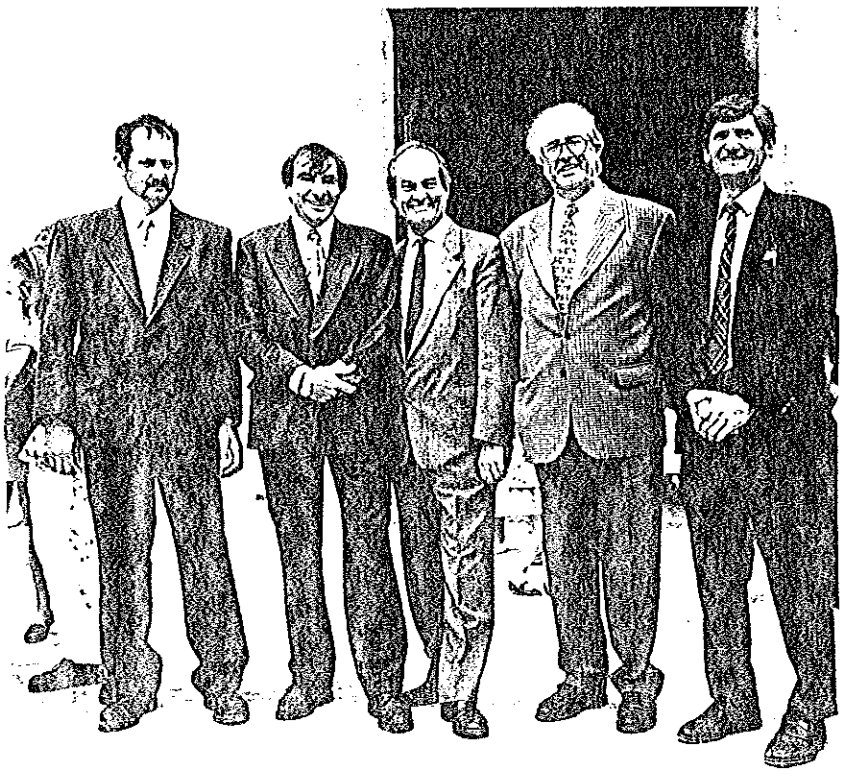

LES PERSONNALITES

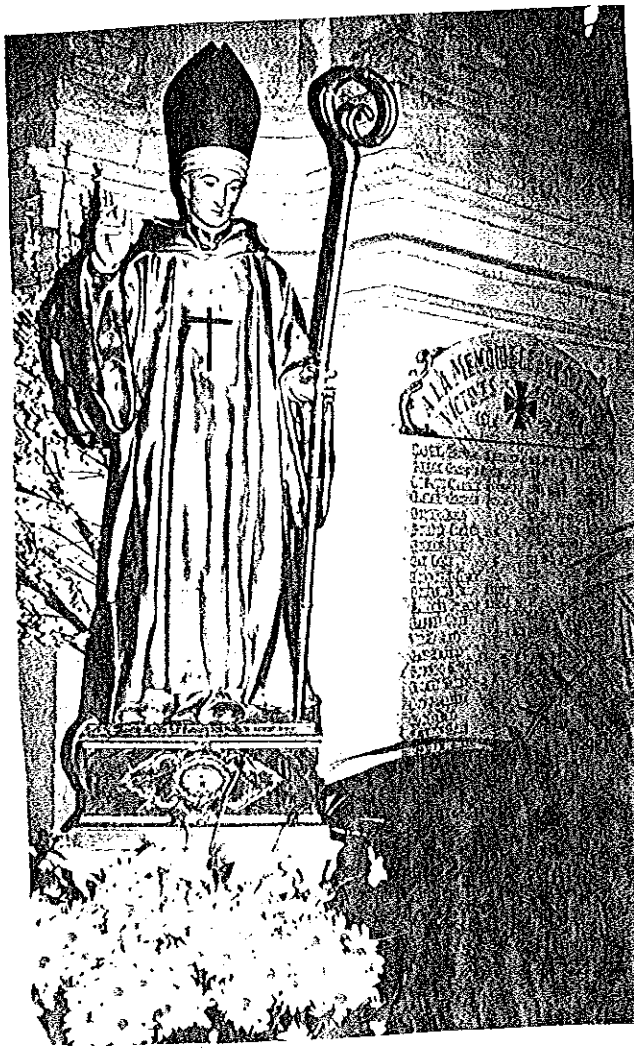

ST ELDRAD

CHARTE DE L'AMITIE

Il y a 11 siécles, les coeurs d'Ambel, Novalèse, Lambesc et le Monetier battaient à l'unisson dans un même amour pour ST ELDRAD.

ELDRAD a écrit au IX° siécle une page de l'histoire de chacune de nos quatre communes les 10 et 11 MAI 1997 au seuil du troisième millénaire Ambel, Novalèse, Le Monetier se sont à nouveau unis à Lambesc, pour fêter et célébrer ensemble ST ELDRARD.

Avant de s'engager sur les chemins de la foi, qui le conduisirent en l'an 815 à l'Abbaye de Novalèse "Nouvelle Lumière" ELDRAD s'est dépouillé de toutes les richesses héritées de sa famille. Il a ensuite consacré toute sa vie aux humbles, aux malades, aux pauvres, aux déshérités.

Il fut le protecteur des enfants, des bergers, des agriculteurs, des pélerins. Il fit construire des monastères des chapelles, mais aussi des hospices pour accueillir les malheureux. Son exemple demeure d'une brûlante actualité en ces temps tourmentés.

Il parlait de paix, de solidarité, d'entraide, de partage Ses actes étaient marqués par un immense amour pour ceux qui souffrent et qui espérent.

Ambel, Lambesc, Novalése, Le Monetier les Bains préserveront et enrichiront ensemble le patrimoine de vertus que nous a laissé ST ELDRAD.

C'est dans cet esprit et avec cette volonté que les maires des quatre communes et le représentant du Comité Organisateur de la fête de ST ELDRAD ont signé le 11 MAI 1997 à Lambesc cette Charte de l'amitié.

Jean-Claude ABERT
MAIRE D'AMBEL

GUIDO SYLVESTRO
MAIRE DE NOVALESE

Pierre BOUVIER
MAIRE DE MONETIER LES BAINS

BERNARD RAMON
MAIRE DE LAMBESC

Daniel BLIN
PRESIDENT DU COMITE

Gérard CARDIN
MAIRE DE CORPS

Abbé EMPYLLEY
CURE DE MONETIER LES BAINS

Giovanni LUCARDI
PRIEUR DE NOVALESE

LIVRES

Nous signalons à nos lecteurs deux excellents ouvrages de René REYMOND qui renferment des textes sur CORPS et les communes de ce canton :

I.- L'INSOLITE ET IMAGES FORTES DU PASSE
dans les cantons de La MURE, CORPS, VALBONNAIS, MENS, CLELLES, MONESTIER-DE-CLERMONT, VIF, VIZILLE, La GRAVE, BOURG-d'OISANS.
528 pages - 144 illustrations.

Le Canton de CORPS renferme les textes suivants :

— *Corps :* Quelques éléments inédits sur la période pré-révolutionnaire écrits par un instituteur. — La fête nationale du 14 Juillet 1800. — « Voyez-vous là-bas cette grande lumière » crie Maximim Giraud, le berger de N.-D. de La Salette. — L'activité de Corps voici un siècle : des chiffres impressionnants. — La fable de La Fontaine, Le loup et l'agneau, en patois de Corps. — Les crécelles de la semaine sainte. — Photo montrant l'état de la route entre Corps et La Mure au début du siècle. — L'un des premiers accidents de la circulation survenu sur la route de Corps à La Mure au début du siècle. — *Ambel :* Flash sur Ambel en 1889. — *Beaufin :* Révision des feux de 1700 — Dénombrement en 1730. — *Les Côtes-de-Corps :* La *vertu* de saint Jean. — Les sépultures de l'église. — Le Père Blanc et le bouc. — *Monestier-d'Ambel :* L'église et ses sépultures. — En 1896, la municipalité ne fête pas l'anniversaire de la prise de la Bastille. — *Pellafol :* Un prêtre réfractaire. — Voit-on l'Obiou, de Marseille, et voit-on Marseille du sommet de l'Obiou ? — *Quet-en-Beaumont :* Pose de la première pierre de l'église. — *Saint-Laurent-en-Beaumont :* L'ancien prieuré. — Médecine populaire. — Les conscrits du Beaumont en 1906 (Saint-Laurent-en-Beaumont et Saint-Pierre-de-Méarotz). — *Sainte-Luce :* Un âne mort qui se porte bien. — Il y a cent ans. — *Saint-Michel-en-Beaumont :* Les bergers de la Saint-Jean. — La commune en 1889. — *Saint-Pierre-de-Mearotz :* Le château de Beaumont. — Image d'un Rigaudon en 1908, avec un sonnet du poète Jules Bourron. — *La Salette-Fallavaux :* La tuée du cochon ou « la Saint-Cochon » (méthode spéciale ancienne d'abattage et de salaison). — Coutumes anciennes : la fête des bergers et le *licafrounzille.* — Le lavement de pieds. — Les feux de joie des Brandons. — Mardi-Gras — Un jeu d'enfants : le jeu de la truie. — Remèdes d'autrefois — Quelques dictons. — *La Salle-en-Beaumont :* La fête des bergers — Anciens remèdes, etc. — La Salle il y a cent ans.

2. - MYSTERES ET CURIOSITES DE L'HISTOIRE
dans les cantons de : La MURE, CORPS, VALBONNAIS, MENS, CLELLES, MONESTIER-DE-CLERMONT, VIF, VIZILLE, BOURG-d'OISANS.
504 pages - 163 illustrations.

Le Canton de CORPS renferme les textes suivants :

– *Corps :* Les cloches des églises du canton de Corps ont-elles été fondues sous la Révolution pour fabriquer des canons ? – Le canal d'arrosage de Corps en 1799. – *Ambel :* Sorcellerie – Anciens remèdes. – *Beaufin :* Regards sur Beaufin en 1891. – *Les Côtes-de-Corps :* Il y a un siècle... – *Le Monestier-d'Ambel :* A Monestier-d'Ambel il y a cent ans. – La messe sur le mont Faraud de Monestier-d'Ambel. – *Pellafol :* La prise et la destruction en 1426 du château de Pellafol. – *Quet-en-Beaumont :* – Il y a cent ans, à Quet. – Recettes domestiques d'autrefois. – *Saint-Laurent-en-Beaumont :* Les activités de la commune voici un siècle. – Un curé conjurateur. – Anciens remèdes. – *Sainte-Luce :* Bribes d'histoire religieuse. – *Saint-Michel-en-Beaumont :* Familles inhumées dans l'église avant la Révolution. – Bribes d'histoire religieuse. – *Saint-Pierre-de-Méarotz :* La commune il y a cent ans. – *La Salette-Fallavaux :* Regards sur la commune voici un siècle. – Remèdes divers d'autrefois. – Un exploit : le transport de lourdes charges de Corps au sanctuaire de La Salette voici un siècle. – *La Salle-en-Beaumont :* Miettes d'histoire.

Chaque ouvrage est au prix de 239 F + 39 F de port et d'emballage.
Pour la commande des deux ouvrages, un seul port de 39 F est compté.
La commande accompagnée de son montant est à adresser à :

René REYMOND - 38119 PIERRE-CHATEL - C.C.P. GRENOBLE 471-2IB.
(ou chèque bancaire).

****

UN PRECIEUX CADEAU

A tout acheteur d'au moins un ouvrage nous offrons :
MEMOIRE de Laurent ARABIN, DE CORPS "
(fils de Jean) dit " LE CAPITAINE ARABIN "
qui fut le compagnon d'armes de LESDIGUIERES pendant les guerres de religion (Mémoire retrouvé aux terme de longues recherches).
Brochure photocopiée de 22 pages 21 x 30, assorties de notes nombreuses et précises, sur sa famille ascendants et descendants.

HISTOIRE DES SEIGNEURS DE CORPS

Jean Gueydan

L'histoire des seigneurs de Corps, que je vais vous raconter, sera peut-être un peu fatigante à écouter. Vous voudrez bien m'en excuser, mais je dois vous dire, que mon propos n'est pas de vous amuser, mais de vous apprendre l'histoire de Corps.

Mon exposé sera divisé en cinq parties:
1/ Le comté de Forcalquier (12e siècle) et les seigneurs directs
2/ Le mariage de 1202 et les seigneurs féodaux
3/ Le transport de 1349 et les seigneurs de robe
4/ L'annexion de 1560 et les seigneurs engagistes
5/ Les offices de châtelain (1313-1789)

1/ Le comté de Forcalquier (12e siècle) et les seigneurs directs

A - Le comté de Forcalquier

a) Au 12e siècle, Corps était inclus dans le comté de Forcalquier. Les comtes de Forcalquier étaient une branche cadette des comtes de Provence, ceux-ci étant issus des rois Carolingiens.

Ce comté de Forcalquier était inclus dans le royaume de Bourgogne qui englobait Provence, Dauphiné, Savoie, Suisse romande, et Franche-Comté.

Ce royaume de Bourgogne était inclus dans le Saint Empire romain germanique, par union personnelle, un peu comme l'Autriche et la Hongrie autrefois, ou comme l'Angleterre et l'Écosse aujourd'hui. C'est ainsi que l'Empereur Frédéric fut proclamé roi de Bourgogne, à Besançon, en 1157, et couronné à Arles, en 1178.

La France était fort loin, à l'ouest de la Saône et du Rhône dont les bateliers tiraient, "au Ré" ou "à l'Empi", selon qu'il voulaient se rapprocher de la rive royale à droite, ou bien de la rive impériale à gauche.

Les Corpatus ne parlaient pas français; ils parlaient un patois occitan-alpin, proche du provençal, à peu près le même qu'à Gap, mais très différent de celui de La Mure.

L'histoire de Corps à cette époque se résume à trois faits connus:
- En 1177, les Corpatus rendirent hommage au comte de Forcalquier;
- En 1184, Berlion, prieur, et Didier, important personnage, peut-être syndic, habitaient Corps;
- Vers 1200, la "Cabanerie de Corps"; puisque c'est ainsi qu'on la nommait, versait une redevance annuelle au monastère de Domène.

Au risque de décevoir beaucoup d'entre vous, j'ajouterai que rien dans l'histoire ne laisse penser qu'un château ait pu déjà exister à Corps à ces dates.

b) J'ai mentionné les comtes de Provence et de Forcalquier, mais il existait peu de seigneurs, dans cette région du Saint Empire.

L'Empereur se méfiait d'eux et préférait, pour rendre la justice et maintenir l'ordre nécessaire, faire appel aux-évêques. C'est ainsi que leurs évêques respectifs furent nommés comtes de Vienne en 1023,

de Grenoble en 1033, de Gap aussi en 1033, de Valence en 1157, de Lyon en 1167, de Die en 1178 et d'Embrun en 1210.

A l'intérieur du comté de Forcalquier, les villes de Gap et d'Embrun (mais non les campagnes) étaient donc sous l'autorité de ces comtes-évêques. Pour le reste, le comte de Forcalquier nommait des officiers dont les titres et les pouvoirs sont mal connus.

Les communautés d'habitants étaient administrées par des consuls ou par des syndics, élus par les chefs de famille; les consuls avaient des pouvoirs judiciaires que les syndics n'avaient pas.

En 1186, le comte-évêque de Gap avait reçu de l'Empereur une délégation de pouvoir pour accorder (ou refuser) l'agrément qui était nécessaire lorsque quelqu'un voulait acheter un fief à l'intérieur de son diocèse; il n'y a pas trace qu'il ait souvent utilisé ce pouvoir.

B - Les seigneurs directs

Un petit cours de droit est ici nécessaire pour comprendre ce qu'étaient les seigneuries directes, les fiefs et les francs-alleux.

a) Le seigneur direct n'était pas un seigneur, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot; il n'avait aucun droit de justice; il n'avait pas le droit de se dire seigneur de Corps (ou de tout autre lieu); il pouvait simplement dire qu'il possèdait la directe (comprenez la propriété directe) sur telle ou telle maison ou terre de Corps.
Posséder la directe sur une terre, qu'elle fut fief ou franc-alleu, signifiait: en être propriétaire.

Un seigneur, un vrai seigneur, possèdait souvent la directe universelle sur sa seigneurie, mais pas toujours. Il ne l'avait jamais sur les francs-alleux englobés dans sa seigneurie. Il la perdait sur les terres qu'il inféodait à un vassal.
Le fils aîné du roi de France était seigneur du Dauphiné pour l'avoir acheté à Humbert II. Peut-être avait-il la directe sur quelques terres par ci, par là, mais il était loin d'avoir la directe universelle sur tout le Dauphiné.

La directe existe encore aujourd'hui en droit français, article 937 du Code rural et on la nomme emphytéose. Le code a simplement remplacé les mots "seigneur direct" par "bailleur emphytéotique".

b) Un fief était une terre concédée à charge de certains services. Il pouvait être noble, c'est-à dire avec droit de justice, ou bien roturier.
Le fief était fréquent dans les pays de droit coutumier du nord de la France, influencés par le droit germanique, et où s'appliquait la règle: Nulle terre sans seigneur.

c) Un franc-alleu était-une terre en pleine propriété, libre, ne rendant aucun hommage, ne relevant d'aucun seigneur. Il n'avait en soi aucun caractère noble ou roturier.
Le franc-alleu était fréquent dans les pays de droit écrit du sud de la France, influencés par le droit romain, et tel était le cas de la Provence et du Dauphiné où s'appliquait la règle: Nul seigneur sans titre.

Cette règle voulait dire que celui qui prétendait avoir un droit, devait montrer son titre.
Lors d'une inondation de Grenoble en 1209, un mètre d'eau avait submergé la ville et les titres de Guigues-André-Dauphin, relatifs à ses terres de Matheysine, avaient été détruits; les Matheysins lui

ont demandé de les montrer et le Haut et puissant seigneur Guigues-André-Dauphin a bel et bien perdu ses droits de seigneur direct sur ses terres de Matheysine qui sont devenues des francs-alleux.

d) Pour en revenir à Corps-en 1200:
* la localité était un groupe de cabanes;
* la région ne constituait pas une seigneurie;
* le seigneur était le comte de Forcalquier;
* un officier du comte rendait la justice;
* la directe appartenait au prieur de Corps.

2/ Le mariage de 1202 et les seigneurs féodaux

A - Le mariage de 1202

Le comté de Forcalquier englobait notamment Forcalquier, Sisteron, Briançon, et Corps, et aussi les régions de Gap et d'Embrun, mais non ces deux villes qui dépendaient chacune de son évêque. Il avait pour frontière au nord le Pont Haut, sur la Bonne, à une quinzaine de kilomètres de Corps. Au delà, La Mure-appartenait aux Sires de Vion, comtes d'Albon, qui portaient tous le prénom Dauphin, tant et si bien qu'au fil des siècles, Dauphin devint un titre tout comme César l'est devenu en Allemagne, en Russie et en Bulgarie avec les kaisers et les tsars.

Un acte de 1193 mentionne "le comte Dauphin", comme nous dirions le comte André, et un acte de 1194 mentionne "le dauphin", comme nous dirions le comte. Le nom Dauphiné apparut cent ans plus tard.

En 1201, le jeune Guigues-André-Dauphin, dauphin de Viennois, avait 18 ans et était encore sous la tutelle de sa mère, Béatrice d'Albon. En bonne dauphine qu'elle était, Béatrice chercha femme pour son fils et chercha surtout, parmi les candidates possibles, celle qui pourrait apporter en dot le maximum de terres. Son choix se fixa sur Béatrix de Sabran-Castellard, dite de Claustral, fille de Rainier, mais dont la mère, Gersende de Forcalquier, avait hérité du comté de ce nom.

Un grand seigneur, Odon Alleman (Alleman était son patronyme et il n'était pas de nationalité allemande) fut chargé des négociations d'usage et il remplit fort bien sa mission puisque le contrat de mariage signé le 3 juin 1202 donnait pour dot à la jeune fiancée la moitié nord du comté de Forcalquier, c'est à dire le Gapençais, le Champsaur, le Valgaudemar, le Dévoluy et Corps.
C'est donc en 1202 que les Corpatus provençaux devinrent dauphinois.

J'ajoute, pour la petite histoire, que Guigues-André-Dauphin répudia sa femme quelques années plus tard. En bon dauphin roublard qu'il était, il garda la dot. Il se remaria, et sa nouvelle femme lui apporta de nouvelles terres en dot.

B - Les seigneurs féodaux

a) Pour récompenser-Odon Alleman de ses bons et loyaux services, le jeune dauphin lui donna la région de Corps qui incluait Saint-Brême, Les Costes-de-Corps, La Salette, Les Fallavaux, Ambel et son monastère, ou monestier, Beaufin et Aspres-lès-Corps. Ainsi fut créée la seigneurie de Corps.

Odon Alleman, le premier seigneur de Corps, mourut vers 1225 et son fils aîné, Guigues, lui succèda.

A Guigues, mort en 1248, succèda son fils aîné, Odon II.
A Odon II, mort en 1292, succèda son fils aîné Guigues II, sauf en ce qui concerne la maison-forte que le défunt avait légué à son fils cadet, Gilet. Je vous reparlerai de cette maison-forte dans cinq minutes.
A Guigues II, mort en 1320, succèda son fils aîné, Jean.
A Jean, mort en 1322, sans enfant, succéda son frère Guillaume.
A Guillaume, mort en 1332 succéda son fils aîné Hugues.
Hugues Alleman mourut en 1364, sans postérité mâle et le dauphin exerça son droit de main-morte en reprenant la seigneurie.

Mais alors Guigues III Alleman, un oncle du défunt, fit valoir ses droits. Le dauphin fit traîner les choses tant qu'il put et, en attendant, conserva la seigneurie. Le litige fut finalement réglé, en 1373, par une transaction attribant deux tiers au dauphin et un tiers à Guigues III.

Guigues III mourut en 1375, sans postérité, et le dauphin exerça son droit de main-morte sur le tiers de la seigneurie dont il n'avait pas réussi à s'emparer deux ans plus tôt.

Ainsi se termina la branche des Alleman, seigneurs de Corps, et avec Guigues III disparût le dernier seigneur féodal.

b) Il n'y pas trace que cette période féodale ait provoqué des abus flagrants. Les Alleman n'ont pas été considérés comme des mauvais seigneurs et ils ont certainement encouragé la transformation de la cabanerie de 1200 en un village qui est devenu la capitale du Beaumont.

C'est à eux que Corps doit, entre 1202 et 1300, sa maison-forte, celle qu'on a nommée "Castrum Corvi", le château de Corps, son marché du jeudi (qui existe encore aujourd'hui) et sa banque tenue par des Lombards. Les Lombards pratiquaient à la fois le change manuel et l'escompte des traites et le fait qu'ils soient venus s'installer à Corps est la preuve d'une activité économique importante.

Sans doute les Alleman agissaient-ils dans un intérêt personnel et pour augmenter les impôts qu'ils encaissaient à leur profit. Mais ils avaient compris que pour augmenter le total des recettes fiscales, mieux valait augmenter le volume des activités imposables, plutôt qu'augmenter le taux des impôts. Ce en quoi ils étaient plus intelligents que nous.

c) Pendant tout le 13e siècle, la famille Alleman fut aussi puissante en Dauphiné que les Aynard de Domène, ou les Bérenger de Royans, sous la suzeraineté lointaine et faible des dauphins. Tout changea au 14e siècle, avec la troisième race des dauphins, les Sires de La Tour du Pin.

En 1313, par achat ou reprise, je ne sais, la maison-forte de Gilet Alleman dont je vous ai parlé tout-à-l'heure, se trouva propriété du dauphin. Voilà qui est de la plus haute importance: La maison-forte de Corps n'appartiendra plus jamais au seigneur.

A la même époque et pour la première fois, le dauphin nomma un châtelain à Corps, en la personne de Pierre Claret; je vous parlerai des châtelains, à la fin de mon exposé.

En 1315, le dauphin érigea Ambel (avec Monestier-d'Ambel et Beaufin) en arrière-fief, avec un nouveau seigneur.

Une charte de 1321, octroya à Corps des franchises municipales; le seigneur n'administrera plus jamais le bourg.

Une seconde charte de la même année, octroya aux Corpatus le libre droit de tester; le seigneur n'appréhendera plus les héritages en l'absence d'enfant.

Voulez-vous faire le total de tout ce que les seigneurs Alleman ont perdu en huit-ans....

3/ Le transport de 1349 et les seigneurs de robe

A - Le transport de 1349

En 1349 (Hugues Alleman était encore seigneur de Corps), le dauphin Humbert II "transporta", c'est à dire vendit ses terres et ses sujets, au fils aîné du roi de France.
Humbert a vendu parce qu'il avait besoin d'argent; le roi de France, Philippe VI de Valois, n'a pas voulu acheter lui-même parce que cela l'aurait rendu vassal de l'empereur.

Le Dauphiné n'en devint pas pour autant français; il resta dauphinois, sous l'autorité d'un dauphin français, tout comme l'Italie avec la maison de Savoie, ou l'Angleterre avec la maison de Hanovre. Rien ne fut changé dans la réalité quotidienne.

En 1440, le dauphin Louis, fils du roi de France Charles VII (le roi de Jeanne d'Arc) se révolta contre son père et proclama l'indépendance du Dauphiné; l'empereur le nomma vicaire impérial. Détail amusant, 21 ans plus tard ce Louis devint le roi de France Louis XI et supprima immédiatement tous les pouvoirs de son fils Charles, le nouveau dauphin.

Avant comme après le transport, les dauphins ont tout fait, par ruse ou par force, pour supprimer la féodalité et ils y ont réussi, puisque les derniers vestiges féodaux, en Dauphiné, se sont éteints en 1466. Le dauphin souhaitait vivement que l'absence d'héritier mâle, ou même une trahison, lui donne prétexte à reprise de fief, sans avoir à en payer le prix.
Relisez, dans le numéro 122 du Petit Corpatus, de janvier 1994, un document du plus grand intérêt: "La prise et la destruction du château de Pellafol" qui vous éclairera sur les moeurs de l'époque.

B - Les seigneurs de robe

Au fur et à mesure que disparaissaient les seigneurs féodaux, des juges ou notaires enrichis se sont précipités pour acheter les seigneuries disponibles, et le dauphin se fit un plaisir de les leur faire payer très cher.

Les Raymond avaient fait fortune dans la magistrature.
Henri, déjà seigneur de: Furmeyer, Méreuil, Montmorin, Montrond, Sigottier et Veynes, acheta la seigneurie de Corps au dauphin qui, je vous l'ai dit, l'avait reprise en 1373 et 1375.
Il en rendit hommage en 1406, sans oublier dans l'inventaire qu'il fit de son fief, le "ferret", c'est à dire la prison, et la "patèque", c'est à dire la potence, d'ailleurs très symbolique, puisque la haute justice était réservée au dauphin.

A sa mort, vers 1460, et faute de parent plus proche, il légua Corps à son cousin Claude. Celui-ci mourut-en 1500.

Les Combourcier s'étaient enrichis dans le notariat.

Humbert, déjà châtelain de La Mure, acheta la seigneurie de Corps à Claude Reymond, vers 1499 ou 1500.
Il ne la possédait plus quand il fit son testament en 1535.

Antoine de Lafont, petit-fils par sa mère Louise Reymond, de ce Claude, fut seigneur de Corps dans les tout premières années du 16e

siècle. Bien qu'il n'y en ait pas preuve, on suppose que, vers 1505, il avait exercé un droit de rachat, fréquemment stipulé dans les ventes de fiefs à cette époque, pour reprendre la seigneurie à Humbert de Combourcier.

En 1534, cet Antoine de Lafont étant mort, son fils vendit la seigneurie à Louis Loubet, déjà seigneur du Glaizil.
Que s'est-il passé ensuite ? Je l'ignore.
Cinquante ans plus tard, Charles Loubet, un descendant de Louis, habitait Corps, était seigneur des Fallavaux, mais n'était plus seigneur de Corps: Par reprise, rachat ou échange, je ne sais, le dauphin avait repris la seigneurie.

4/ L'annexion de 1560 et les seigneurs-engagistes

A - L'annexion de 1560

Un fait nouveau se produisit en 1560: Le Dauphiné fut purement et simplement incorporé dans le royaume de France. L'événement passa inaperçu tellement cette annexion était déjà réalisée dans les esprits; l'empereur Charles-Quint protesta solennellement et ce fut tout.
Dauphin ne fut plus qu'un titre honorifique et le Dauphiné appartint au Roi et non plus à son fils aîné le dauphin.
Retenez que Corps est français depuis 1560 seulement et non pas depuis le transport de 1349 comme on le dit trop souvent.

Depuis cette annexion, les lois françaises s'appliquèrent en Dauphiné, et une des premières fut, en 1566, l'ordonnance de Moulins qui décida que le domaine royal (nous dirions aujourd'hui le domaine public) était inaliénable. Il en résulta que, sauf fief vacant ou nouvellement conquis, le roi pouvait distribuer beaucoup de titres, mais peu de terres.
Cependant, par un artifice ayant quelque analogie avec une concession perpétuelle, le domaine royal pouvait être donné en gage. Lorsque le roi avait besoin d'argent (et il en avait aussi souvent besoin que la République aujourd'hui), il empruntait et, au lieu de titres d'emprunt, inexistants à l'époque, il donnait en gage à son prêteur une seigneurie.
L'engagiste revevait la simple jouissance, et le roi conservait la propriété. L'engagiste n'avait jamais la disposition du château qui était toujours confié au châtelain.

Lorsque le seigneur engagiste avait à son tour besoin d'argent, il revendait la seigneurie à un autre, sauf à payer au passage une petite commission au Trésor royal; telle est l'origine des droits d'enregistrement des ventes d'immeubles.

Les rois de France ont usé et abusé de la mise en gage de leurs terres, moyennant finance, et le seigneur engagiste pouvait être un noble, un roturier, ou une communauté quelconque.

B - Les seigneurs engagistes

C'est ainsi qu'en 1593, Henri IV, roi de France et de Navarre, paya une dette qu'il avait envers la famille Poligny, en donnant en gage la seigneurie de Corps, à un tout jeune enfant, Pierre de Poligny, encore sous la tutelle de sa mère, Doucette de La Place.

La mère tutrice revendit aussitôt le fief à Florent de Reynard, premier président de la Chambre des comptes du Dauphiné, qui fut ainsi seigneur de Corps en 1593 et qui mourut vers 1620.

François son fils lui succéda, et avait une fille qui habitait Corps, qui y fut plusieurs fois marraine et qui y décéda en 1693, célibataire.

A la mort de François, vers 1670, son fils François lui succéda.

Il rendit hommage au dauphin en 1704 et mourut en 1714, sans postérité, après avoir testé en faveur de plusieurs neveux.

Scipion de Reynard, un des neveux et légataires de François, était seigneur de Corps en 1717. Il y habitait et y fut maintes fois témoin ou parrain; après 1745, il y habitait encore mais n'en était plus seigneur; après 1759, il habitait Grenoble.

On est en droit de penser que, dans les années 1730/1740, Scipion avait vendu ses droits seigneuriaux, en deux fractions successives.

En 1734, Charles Richaud-L'Adverseil possèdait la moitié de la seigneurie; il mourut en 1739.

Pierre, son fils unique, lui succéda, sous la tutelle de sa mère, Anne de Beaufort, car il n'avait alors que 6 ans. Il devint par la suite directeur de l'hôpital de Corps et fut remplacé à ce poste en 1776, date probable de sa mort, sans postérité survivante, et sans successeur à la seigneurie.

La seconde moitié de la seigneurie fut mise aux enchères publiques en 1743 et Louis Michel de Beauregard fut déclaré adjudicataire. Il était encore en vie en 1760, mais mourut quelques années plus tard, sans postérité, et léguant la co-seigneurie à sa veuve, Madeleine Faudon.

Celle-ci n'en tirait vraisemblablement pas grand profit, puisqu'en 1781, l'Assemblée de la communauté des habitants constata qu'elle avait "déguerpi" et abandonné au roi cette coseigneurie.

Drôle d'époque que celle où un seigneur déménageait à la cloche de bois et abandonnait sa seigneurie.

En tout cas, chose curieuse huit ans avant la Révolution, les Corpatus se plaignirent de ne plus avoir de seigneur et demandèrent qu'on leur en donne un, en faisant ressortir le préjudice qu'ils subissaient du fait qu'il n'y avait plus personne pour nommer aux offices de judicature.

En 1789, Corps n'avait toujours pas de seigneur.

5/ Les offices de châtelain (1313-1789)

A - L'office de châtelain

Je voudrais, pour terminer, vous parler des châtelains dont le premier connu, je vous l'ai dit, fut Pierre Claret, en 1313.
Ne tombez pas dans le piège qui consiste à confondre seigneur et châtelain. Il y a entre eux une différence comparable à celle qui existe entre un propriétaire et un gérant d'immeubles.

Lorsqu'il ne peut pas, ou ne veut pas gérer lui-même ses biens,

le	propriétaire	seigneur
désigne un	gérant d'immeubles	châtelain
qui possède un	fonds de commerce	office
qui encaisse les	loyers	impôts
qui entretien les	escaliers	rues

ainsi que	la loge	le château
qui commande les	concierges	gardes
et leur procure des	balais et poubelles	armes et munitions

et qui rend ses comptes à son mandant chaque année,
tout en conservant un certain pourcentage à titre de rémunération.

Le châtelain est le représentant local du dauphin et il a la garde du château; il remplit les fonctions de maire (sauf l'état-civil qui est tenu par le curé) et de juge de paix; il préside l'assemblée de la communauté des habitants.

Le châtelain peut avoir des lieutenants, mais il est toujours unique; au contraire, on a compté, en Dauphiné, jusqu'à 40 co-seigneurs indivis d'un même fief.
Un même personnage possède en principe un seul office de châtelain (deux est exceptionnel); au contraire, il peut posséder des seigneuries, en nombre illimité.
Le châtelain habite en principe sur place; le seigneur habite n'importe où, même très loin.
Le châtelain est toujours majeur; le seigneur peut être mineur.
Les enfants d'un châtelain décédé, tout comme ceux d'un notaire aujourd'hui, héritent de la "finance" mais non du "titre"; ceux d'un seigneur héritent du titre.

Nous trouvons normal aujourd'hui qu'un notaire achète sa charge. Il était tout aussi normal autrefois qu'un juge-achète son office, un colonel son régiment, un capitaine sa compagnie, et un châtelain sa châtellenie.
Dans tous les cas, la nomination était faite par le dauphin (ou par son représentant) après vérification de la capacité professionnelle du candidat (examen par le Parlement pour les notaires, vérification de noblesse pour les colonels; l'histoire révèle une douzaine de Corpatus capitaines -dont un de marine- et simples roturiers).
Les châtelains de Corps étaient en majorité roturiers, ce qui ne les empêchait pas d'acquérir la noblessee une fois fortune faite. L'office n'était pas anoblissant, mais il était enrichissant.

B - Les noms des châtelains

Il serait fastidieux de réciter la liste de la centaine de châtelains et de la douzaine de vice-châtelains qui se sont succédés de 1313 à 1789 et je citerai simplement quelques patronymes:
- Rivière;
- du Roux; ils portaient D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un ours de même; Corps a adopté ces armoiries.
- d'Ambel, le village d'en face;
- d'Aspres, le village d'à coté;
- de La Place; je vous ai parlé de Doucette;
- de Poligny; je vous ai parlé de Pierre, fils de Doucette;
- Imbert, qui deviendra Imbert des Granges (terre à La Salette);
- Barbe, qui deviendra Barbe du Cros (terre aux Côtes-de-Corps);
- Ruynat, qui deviendra Ruynat de Gournier (terre à Corps);
- Blanc, qui deviendra Blanc de Lanautte (terre à Saint-Firmin);
- et enfin le dernier châtelain, François Aglot, qui terminera sa carrière comme secrétaire de mairie, avec le surnom de Châtelain et qui démissionnera en 1793, dégouté des excès de la Terreur.

Il n'y a plus de châtelain, il n'y a plus de seigneur,
et voilà terminée l'histoire que je voulais vous raconter.
Il me reste à vous remercier de votre patience à m'écouter.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

38970 CORPS

- ASSEMBLEE GENERALE 1996 -

Présents : S. GARAUD - G. ROUX - M. CHATAIN - R. BERNARD - M. FRANCOU-CARRON - N. GALVAIN - Y. ALBRIET - C. BERNARD - R.A. MOUSSIER - S. BALMET - J. SAVIGNON - M. FRANCOU - M.J. PEROT - J. DENOYER.

Excusés : J. M. GONSOLIN - L. REYNIER - H. VINCENT.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Activité 1996.

I/ RAPPORT D'ACTIVITE

Au cours de l'année 1996, nous avons compté :

- 195 Abonnés dont :
  - 56 Cartes Adultes
  - 80 Cartes Retraités et étudiants
  - 59 Cartes Enfants.

Nous avons effectué 8628 prêts de livres dont 4732 prêts de bandes dessinées et 55 prêts de cassettes.

Concernant les achats :

- 67 Romans
- 101 Bandes dessinées

Pas de livres enfants

Pas de cassette.

Soit un total de 168 Achats.

Pour les abonnements aux magazines en 1996, nous avons reçu « Géo », « le Nouvel Observateur » et également « Alpes magazine ».

II/ RAPPORT FINANCIER

Quitus est donné à la gestion : Annexe I.

Le projet de budget est approuvé .

Tarifs 1997

- Tarif Adulte : 60 F
- Tarif Retraité ou Etudiant : 50 F
- Tarif Enfant : 45 F.

Pour 1998, nous ne prévoyons pas d'augmentation de tarifs.

La location par livre ou cassette est la suivante :

- 8 F la bande dessinée ou le livre enfant
- 10 F le roman, policier ou science-fiction
- 10 F la cassette.

Durée du prêt : 3 semaines

Prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables.

Horaires :

- Jeudi de 10 H à 12 H
- Samedi de 10 H à 12 H

et du 14 Juillet au 15 Août le Mardi de 20 H à 21 H.

Activités scolaires :
Les élèves de l'école de Corps viennent avec les institutrices tous les 15 jours.

Remerciements :
Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué des dons à la bibliothèque ainsi que le travail réalisé par les bénévoles.

Exposition :
Nous renouvelons l'exposition de peintures d'amateurs au cours de l'été 1997.

Projet :
Une loterie (par cases numérotées) sera proposée durant les mois d'été, pour nous permettre l'achat de quelques livres supplémentaires.

Tous les présents sont invités à partager le pot de l'amitié et à manger les bugnes « maison » très appréciées.
Rendez-vous pour l'apéritif de l'été au cours duquel nous tirerons la loterie.

A. G. du 03 mars 1997

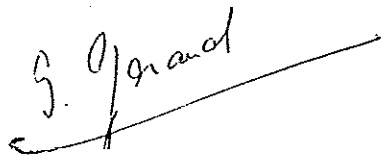

ANNEXE I

RAPPORT FINANCIER 1996

RECETTES

Abonnements	9 325,00 F
Subvention Communale et Départementale	27 550,00 F
Loterie	1 860,00 F
Avoir La Poste	9 518,67 F
	48 253,67 F

DEPENSES

Frais de personnel (avec charges patronales)	27 550,00 F
Achat livres	10 699,27 F
Abonnements Magazines	1 173,00 F
Papeterie	659,80 F
Photocopies	78,50 F
Timbres	73,50 F
Frais poste	6,00 F
Réception	184,00 F
Frais loterie	89,00 F
	40 513,07 F

Balance positive au 31/12/96 : 7 740,60 F

PROJET DE BUDGET

RECETTES

Abonnement	11 000,00 F
Participation de la Commune	28 000,00 F
Loterie	1 500,00 F
	40 500,00 F

DEPENSES

Frais de personnel	28 000,00 F
Achat de livres	10 000,00 F
Abonnements magazines	1 200,00 F
Papeterie	1 300,00 F
	40 500,00 F

Hommage de Jean-Michel Asselin à Jean et Henri de Dorcières.

Lettre ouverte à mes voisins

PAR JEAN-MICHEL ASSELIN

Ici à Dorcières, douze habitants, sous le sanctuaire de La Salette, un voisin n'a rien d'un voisin de palier. A 1 400 m dans le chemin mi boue mi neige de cette fin d'hiver (à voir !) les paliers auraient tort d'exister. Quand on approche de chez vous, il suffit de regarder le toit. La fumée sort-elle ? Ça dit la présence et parfois l'histoire du bois qui lui donne naissance. Ça s'appelle un signe. Puis il y a le chien qui aboie. Lui, c'est Mistou, il est attaché dehors et il a deux compères : Cognac et Fanard. Avant de frapper à la porte marquée du gros bouton cuivré, je suis sûr que Jean ou Henri auront déjà mis le visage au carreau. Alors ?

Si vous entrez et que la télé est allumée dans cette pièce peu éclairée, ils l'éteindront. Qui peut encore rêver d'un tel geste de respect. Anodin et terrible. Ici on ne mêle pas les discours et les genres. Dallas, c'est bien l'univers impitoyable des autres. A Dorcières, on peut aussi rester au soleil du pas de la porte. Dans la pièce, il y a l'évier de pierre, l'armoire de bois faite sur place par un compagnon au temps du « pauvre père ». Il y a le fusil, accroché tête en bas. Le fusil qui ne claque que pour le renard. Il y a deux télévisions côte à côte, celle donnée voilà dix ans et la plus neuve offerte par une cousine tout récemment. Il y a la cuisinière toute petite, naine à trois bouches avec son tuyau qui s'échappe dans la vraie cheminée. Sur la fonte il y a de grosses gamelles dont le couvercle clapote. Vient la fenêtre, étroite, et sa lumière réfléchie sur les cadres en bois sculpté, et dedans, les photos des années de gloire, la communion, le service militaire et toujours ce pauvre père, du temps qu'il vivait, son grand manteau noir sur les épaules, moustache et cheveux blancs, gardien de brebis paisibles. Il y a la table qui fait coffre avec son plateau de noyer luisant, les bancs de bois sur lesquels sont fixés des coussinets de cuir. Jean et Henri habitent Dorcières depuis toujours. Est-ce plus performant qu'un exploit de M. Ushuaia ? Non seulement ils vivent là depuis leur naissance (il faut remonter soixante ans en arrière) mais le père de leur père était du pays. « J'ai des papiers depuis 1645, dit Jean, faudrait les lire, mais c'est déjà nous, à Dorcières ! »

Le village est bâti plein sud, dans le grand cirque des montagnes, celles qui n'intéressent jamais les promoteurs. Lorsque la neige couvre le paysage, au plus haut, à près de deux mille mètres d'altitude, on distingue encore les parcelles aplanies, encloses de murets de pierres. Pauvre pays, comparé au bon pays des vallées où les filles sont allées chercher leurs maris. Pauvre pays où il fallait cultiver l'orge et le blé crampons aux pieds ! Pauvre pays qui donnait la meilleure des pommes de terre, le lait le plus odorant, le pain le plus brun. Pauvre pays où l'on cueille les fleurs de la saignée, chaque année, le vingt juillet, où l'on attend la morille qui pousse derrière le four à pain. Pauvre pays où les loups n'ont fait peur qu'aux enfants qui n'existent plus. Pauvre pays qui avait, avec ses treize hameaux, huit cents habitants au début du siècle. Et qui a cent quarante votants aujourd'hui...

Pauvre pays où l'on tuait le cochon sur la plus belle gerbe de paille dorée. Pauvre pays où l'on mangeait des rissoles aux pruneaux arrosées d'un vin des berges du Drac avant que naisse le barrage du Sautet. Pauvre pays où deux enfants assistèrent à l'étrange chagrin de la Vierge Marie. Un sanctuaire, hôtel et restaurant tient lieu de témoignage. Pauvre pays que les pèlerins à dos de mules traversaient de la pointe des pieds et de la pointe du nez pour la boue et le fumier. Pauvre pays où le lilas fleurit fin mai. Pauvre pays qui n'a plus que trois vaches. Jean et Henri ont vendu les leurs l'an dernier, j'ai hérité des cloches. Mais pourquoi, diable, le visiteur s'extasie-t-il ? « Comme c'est beau, quelle chance vous avez ! »

Ah ! Cette chance d'ignorer le bruit des voitures ! Cette chance d'approcher du village et d'être battu par l'odeur du feu de bois... à en pleurer ! Cette chance d'avoir froid, cette chance de déneiger sa route ! Cette chance des nuits étoilées sans le trouble de lampions jaunes. Cette chance du ciel noir traversé d'avions, de satellites et de super nova qui ont fusé quelques années en arrière. Cette chance de l'aigle qui sort du brouillard, du blaireau qui se dandine sous les pommiers, des crocus qui prennent la neige et des gentianes qui grandissent et cette chance de vous avoir, Jean et Henri. Je ne serai jamais d'ici. Je ne serai jamais un paysan ! Je ne serai jamais cette vieille qui plantait un pieu dans la terre, passait une corde autour et treuillait son frère aveugle au bas du ravin pour ramener un agneau. Je n'aurai jamais le centième de votre savoir. J'aurai juste la chance de vous fréquenter et vous écouter dénouer les liens de parenté des gens dont vous parlez. Il en est qui se disent quand ils voient « Apostrophes » que ce serait bon d'être les amis de l'intelligence et devenir les confidents de ces rayonnants savoirs. Ils ont raison, la richesse c'est l'esprit. Jean et Henri, esprits des montagnes, que pouvez-vous représenter ? Lignée de fils de la terre, pétris de silence, et de ces marches d'enfants l'hiver. Pourquoi évoquez-vous encore ce grand-père qui venait à votre rencontre, et qui faisait la trace à mi-chemin de l'école ? Quelle leçon fut la confection des filets de foin ? Qu'avez-vous appris du monde en aiguisant une faux, réunissant des fagots, taillant un sifflet dans le noisetier ? Qu'avez-vous appris de la vie, quand il n'y eut plus que vous, les deux frères et

Comment influencez-vous le monde ? Que faites-vous si bien pour que la terre tourne rond ?

le père, et que Dorcières devint le pays des « trois sans femmes » ? Ce que vous savez est indicible, intransmissible, d'ailleurs à qui pourriez-vous le transmettre ? Derrière vous il y a l'absence, les champs qui se fanent. On devrait tout prendre, tout connaître de votre part.

Vais-je entrevoir ce qui fait votre monde ? Par moment je voudrais entrer dans votre vie, vos sagesses, vos repas faits de quelques morceaux de porcs et de pain. Pourrions-nous savoir comment vous influencez le monde et que faites-vous si bien pour que la terre tourne rond ? Comme tournent rond les jours de Dorcières ? Prenez cette journée où Guy vous a photographiés. Ce matin vous m'avez commenté les élections et la mort de M. Pelat. « Il avait sûrement d'autre soucis que nous autres ! » Et de là vous avez parlé de la mort à l'hôpital de la dernière femme de Dorcières. Vous racontiez qu'elle s'était cassé le col du fémur et votre récit, au détail près, de la vache en chaleur qu'elle venait de sortir, semblait raconter un événement d'hier. Elle était désespérée, dites-vous, loin de Dorcières. Laissez-moi manger les patates que j'aurai cuites moi-même ! Mais personne ne l'a écoutée... Quels soucis avez-vous, Jean et Henri, quand vous dites à quelqu'un que l'on veut mettre dans une maison de retraite : « Vous avez connu Verdun, vous avez fait les tranchées, c'est quand même pas pire, la maison de retraite ? » Quels univers vivez-vous avec vos sacs à ordures qui contiennent au mieux une boîte de sardines, une bouteille en alu de sirop ? Consommation, écologie, ozone, espace vert ? Jean et Henri, gardiens malgré vous de la santé du monde. Je voudrais, à l'heure où des gens sérieux évoquent la mort des hommes et oublient de mentionner votre vie, vous dire merci.

Vous avez cultivé, vous avez trait, vous avez séché les agneaux qui naissaient et là, debout sur le pas de votre porte, il ne vous reste plus qu'à attendre l'été. J.-M. A.

" LE CLUB JOYEUSES RENCONTRES "

ENTRE SUISSE ET AUTRICHE

Comme chaque année au printemps, les membres du Club Joyeuses Rencontres partent en voyage.
Cette année la destination était FELDKIRCH entre SUISSE et AUTRICHE. Le Lundi 26 mai, c'était le départ en direction de MontGenêvre, Milan et Lugano, avec un arrêt pour le déjeuner, continuation vers le Lac de Constance et arrivée à FELDKIRCH, lieu de séjour, pour six jours. Après l'installation dans l'hotel accueil et apéritif offert à tous, repas et visite rapide du Village.
Le lendemain, matinée libre dans FELDKIRCH et l'après-midi, excursion dans l'Appenzell, qui est resté, l'un des Centres traditionnels Suisses, avec visite d'un fromagerie et dégustation de leur spécialités.
Le soir un groupe folklorique est venu animer la soirée, par leurs danses et costumes traditionnels.
Le 3 ème jour, départ de bonne heure pour une excursion de la journée au Lac de Constance.
Le matin en longeant les rives du lac, nous arrivons à CONSTANCE, avec son port, ses jardins ombragés et son Casino.
Après un petit arrêt, nous continuons vers l'ILE DE MAINAU,qui est en fait, une presqu'île et jouit d'un climat exceptionnel.
Nous avons admiré : palmiers, orangers, hibiscus, bananiers et des massifs de fleurs surprenant s, en forme de lapin, canards etc..., puis retour vers les chutes du Rhin, très impressionnantes;
Le matin du 4 ème jour, départ pour la Principauté du LIECHTENSTEIN, qui s'étend de la rive droite du Rhin aux Monts du VORALBERG. Son château ne se visite pas, car il est la Résidence du Prince.
Temps libre à VADUZ, le Bourg Capitale. C'était le jour de la Fête-Dieu et nous avons admiré , le cortége des Communiantes en robe blanche, avec leur corbeille de fleurs, qu'elles lançaient à tout vent, suivi par la population,Le Prince, La Princesse et la fanfare.
L'après-midi excursion dans la région Autrichienne du VORALBERG, à cause du danger d'avalanches nous n'avons pu accéder jusqu'au sommet et nous avons emprunté une autre vallée.
Le 5 ème jour, excursion de la journée au Lac des Quatre cantons, avec promenade en bateau sur le Lac, et déjeuner à bord et retour à LUCERNE où un guide nous attendaient, pour nous faire visiter cette magnifique ville. Puis nous prenons le chemin du retour, en longeant les rives de ce beau lac Suisse, jusqu'à BRUNNEN, dans une campagne plantée de noyers et d'arbres fruitiers. REGIS le chauffeur fait un détour pour nous faire visiter, dans toute sa splendeur l'église ABBATIALE D'EINSIEDELN en Suisse.
Puis le moment est venu de préparer les valises et prendre le chemin du retour, par ZURICH et BERNE. Déjeuner à GRUYERE, puis direction GENEVE, ANNECY,CHAMBERY, GRENOBLE et CORPS. Tous les participants sont revenus enchantés de leur séjour, et du temps splendide qui les a accompagnés.

LA KERMESSE DE L'ECOLE

Le Dimanche 8 JUIN, les parents d'éléves avaient bien choisi leur jour pour organiser la kermesse annuelle de l'école, qui a remporté un grand succés et s'est déroulée au jardin de Ville sous un soleil magnifique, avec de nombreux stands.
Les membres de l'Asssociation de Parents d'éléves, avec la présidente Fabiola COUHIN, et les enseignantes étaient présentes avec les enfants et leurs parents.
La chorale " ACCORDS à CORPS " est venue chanter quelques airs appréciés par le public.
La recette de journée permettra d'offrir quelques sorties éducatives, aux trois classes.
Le panier pesait 8 kg 120 et a été gagné par Mme Jeanne NEIGE.

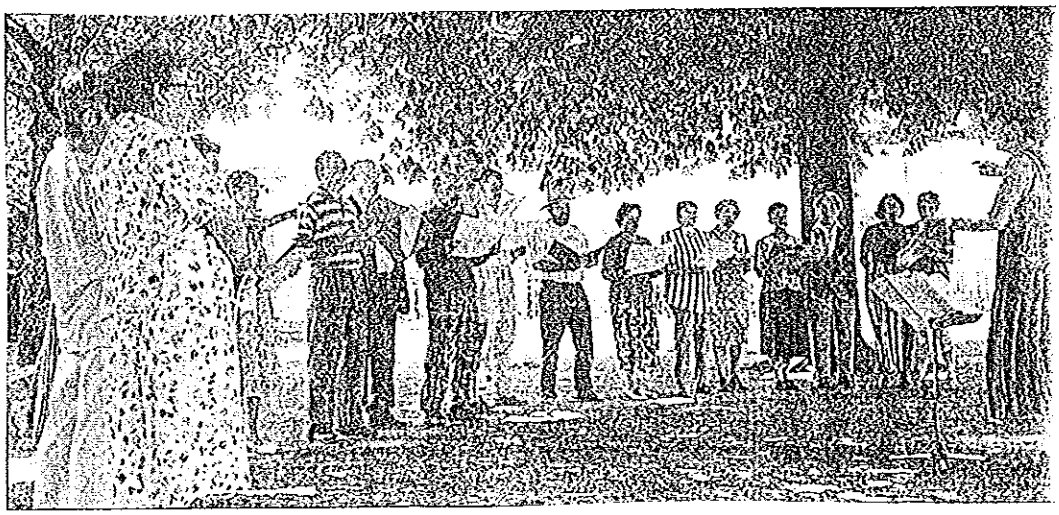

CLUB JOYEUSES RENCONTRES

SORTIE DANS LE CHAMPSAUR

Le mercredi 14 mai, une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation du Club, et ont été visiter la Station d'Orcières-Merlette, avant de se retrouver à ST JULIEN EN CHAMPSAUR au restaurant " Les Chênets " pour déguster un délicieux repas, en compagnie du Père BERGE, qui retrouvait ses anciens paroissiens.
Puis les participants prenaient le chemin des écoliers, pour découvrir La Chapelle des Petêtes très originale avec ses statues encastrées dans la façade et ont regagné CORPS par LES COSTES ET CHAUFFAYER.

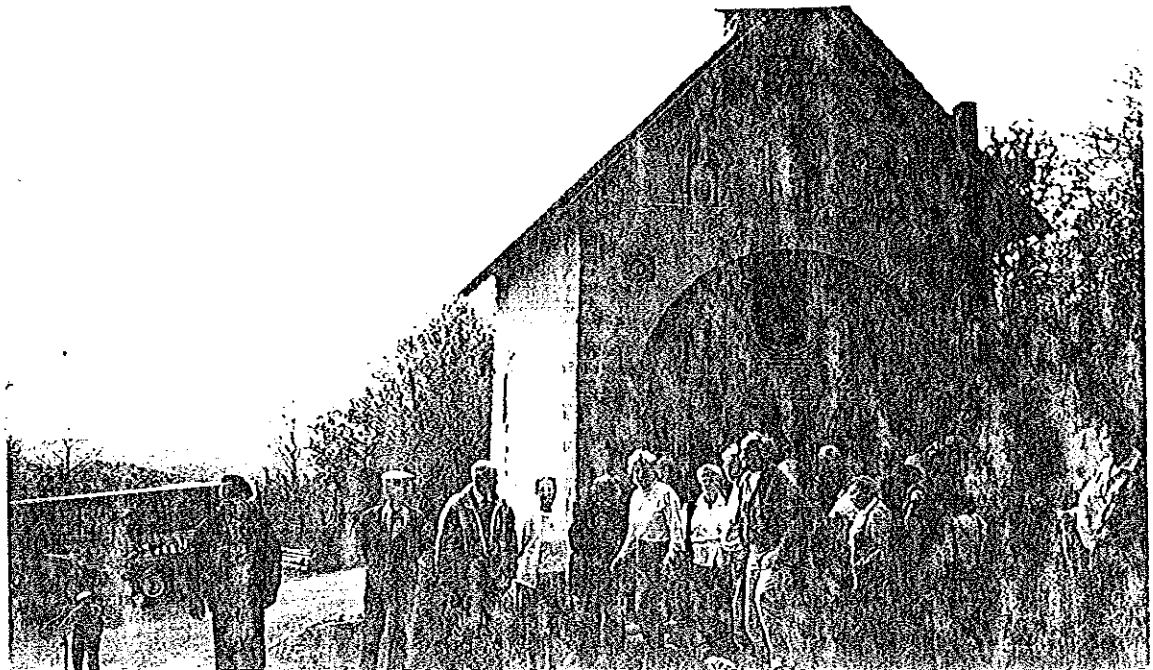

Délice aux marrons

Pour 6 personnes
Gâteau :
- 400 g de marrons au naturel ou sous vide
- 2 dl de lait
- 125 g de sucre semoule
- 125 g de beurre
- 75 g de chocolat noir
- sel

Sabayon :
- 3 dl de champagne
- 100 g de sucre semoule
- 3 jaunes d'œufs
- 6 marrons glacés

Préparation : 35 min
Cuisson : 25 min
Boisson : champagne

Râper grossièrement le chocolat et le faire fondre au bain-marie.
Déposer les marrons dans une casserole avec le lait et une pincée de sel ; les porter à ébullition puis les laisser étuver, sur feu moyen, jusqu'à ce que les marrons aient absorbé tout le lait. Mixer les marrons, ajouter le sucre et laisser refroidir. Lorsque la purée de marrons est froide, incorporer le beurre en pommade puis le chocolat fondu. Verser cette préparation dans un moule (carré ou rectangulaire) beurré et réserver 5 heures minimum au réfrigérateur.
Sabayon : dans une petite casserole, mettre les jaunes d'œufs, le sucre semoule et le champagne, mélanger avec un fouet puis, sur feu doux, fouetter constamment jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux et obtienne la consistance d'une crème Chantilly.
Juste avant de servir, passer le moule quelques instants dans l'eau chaude, démouler le gâteau, le décorer avec les marrons glacés puis le présenter avec le sabayon au champagne.
Conseil : si on utilise des marrons frais, les laisser cuire 40 minutes dans 1/4 de litre de lait avant de les mixer.

Meringue amandine à la mangue

Pour 6 personnes
Pâte à succès :
- 100 g de poudre d'amandes
- 100 g de sucre
- 4 blancs d'œufs
- 25 g de fécule de pomme de terre

Crème Chiboust :
- 1/2 l de jus d'orange
- 12 cl de crème fraîche liquide
- 1 jaune d'œuf
- 175 g de sucre
- 30 g de Maïzena
- 3 feuilles de gélatine
- 3 blancs d'œufs

Décor :
- 1 mangue
- 20 g de sucre glace
- 3 kiwis
- 80 g de sucre
- menthe fraîche

Préparation : 40 min
Cuisson : 30 min
Boisson : champagne

Pâte à succès : mélanger les 2/3 du sucre, la poudre d'amandes et la fécule. Monter les blancs d'œufs en neige, y ajouter le reste du sucre, les incorporer délicatement au mélange. Beurrer et fariner une feuille de papier sulfurisé. Avec une poche à décor, former 18 cercles de 8 cm de diamètre et les cuire 20 min au four, th. 6 (180 °C).
Crème Chiboust : mettre la gélatine à ramollir dans l'eau froide. Porter à ébullition le jus d'orange et la crème fraîche et réserver. Dans un saladier, mélanger le jaune d'œuf et 100 g de sucre à l'aide d'un fouet puis ajouter la Maïzena ; verser sur ce mélange le jus d'orange crémé. Verser la préparation obtenue dans la casserole et cuire sur feu moyen en fouettant ; à la 1re ébullition, verser la crème dans un saladier, incorporer aussitôt la gélatine essorée, mélanger et laisser refroidir. Monter les blancs d'œufs en neige ferme ajouter 75 g de sucre puis incorporer ce mélange à la crème.
Peler la mangue, couper la chair en lamelles.
Eplucher les kiwis, les couper en deux puis les mixer, ajouter le sucre, mixer à nouveau.
Montage des meringues : déposer de la crème Chiboust sur 12 cercles, saupoudrer de sucre glace les 6 autres, les décorer de mangue et de feuilles de menthe. Superposer 2 disques garnis de crème Chiboust puis, dessus, poser un disque garni de mangues ; servir avec le coulis de kiwis.

DESSERTS

Tarte aux agrumes

Pour 6 personnes
Pâte sucrée :
- 150 g de farine
- 75 g de beurre
- 3 jaunes d'œufs
- 60 g de sucre glace

Crème aux amandes :
- 3 œufs
- 3 dl de crème fraîche liquide
- 125 g de poudre d'amandes
- 100 g de sucre semoule
- 5 cl de rhum

Garniture :
- 2 pamplemousses blancs et 2 roses
- 3 oranges
- 3 mandarines
- 1 citron
- 80 g de miel liquide

Préparation : 40 min
Cuisson : 30 min
Boisson : cocktail de jus de fruits

Crème aux amandes : casser les œufs dans un saladier, ajouter le sucre, mélanger et incorporer la crème fraîche, la poudre d'amandes et le rhum.
Pâte sucrée : dans un saladier, réunir le beurre en pommade et le sucre glace, mélanger avec le bout des doigts, ajouter les jaunes d'œufs puis la farine et bien mélanger. Afin d'obtenir une pâte bien homogène, la travailler directement sur le plan de travail en l'écrasant avec la paume de la main ; la laisser reposer au frais.
Etaler la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie, et en garnir un moule à tarte ; à l'intérieur, verser la crème aux amandes et cuire au four th. 6 (180 °C) pendant 30 minutes.
Peler à vif les agrumes puis prélever tous les segments. Lorsque la tarte est cuite, la garnir de segments d'agrumes en alternant les couleurs.
Juste avant de servir, répartir le miel liquide sur les agrumes à l'aide d'une cuillère à café et, éventuellement, déposer une tranche de carambole au centre.
Conseil : la pâte sucrée s'étalera plus facilement si elle est bien froide et si elle est légèrement farinée dessus et dessous.

C	A	C	H	O	T	T	E	R	I	E	S	■
U	N	I	O	N	■	A	M	O	U	R	■	■
L	E	S	T	■	N	I	E	U	L	■	O	■
O	R	E	E	S	■	L	U	T	E	E	S	■
T	I	L	L	E	U	L	■	I	S	L	E	■
T	E	E	■	C	R	E	M	E	■	E	■	■
I	■	■	A	■	D	U	■	R	E	P	S	■
E	N	A	M	O	U	R	E	■	T	H	E	■
R	A	L	E	R	■	■	M	I	R	A	S	■
E	B	E	N	I	S	T	E	■	E	N	■	■
S	A	■	E	N	■	U	R	I	■	T	A	■
■	B	A	S	S	E	■	I	R	I	S	A	■

P	H	O	T	O	G	R	A	P	H	E	S	■
O	A	S	I	S	■	A	L	L	O	■	O	■
I	L	■	R	E	G	■	P	E	N	D	U	■
S	E	M	E	■	A	M	A	N	T	E	S	■
S	I	A	L	A	G	O	G	U	E	S	■	■
O	N	■	I	■	E	D	A	M	■	I	N	■
N	E	G	R	E	■	E	■	■	B	R	U	■
N	■	R	E	C	U	■	E	V	A	S	E	■
E	P	I	■	U	S	A	G	E	S	■	E	■
R	I	E	N	■	S	I	A	N	■	O	S	■
I	N	F	I	D	E	L	I	T	E	S	■	■
E	S	S	E	U	L	E	E	■	S	A	C	■

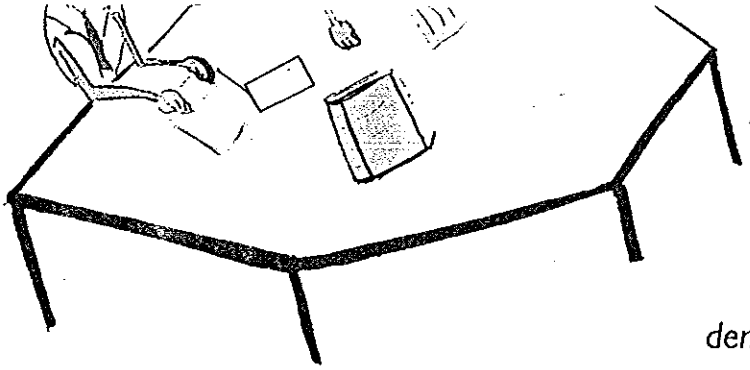

Adressez-vous à «la fourmi»

Notre Association, agréée par l'Etat, prend en charge l'ensemble des démarches et confie vos travaux à des demandeurs d'emploi.

Vous ferez ainsi réaliser vos travaux dans les meilleures conditions de coût, de sécurité et de délai.

Et en plus, vous contribuerez concrètement à l'insertion professionnelle et sociale des chômeurs de notre région.

Association Intermédiaire «la Fourmi» - Siège social
5, rue de la République - 38450 VIF
Tél. : 04 76 72 75 99 - fax : 04 76 72 74 58

Antenne de Vizille
Maison «Daudet»
rue Ferrafiat
38220 Vizille
Tél. : 04 76 78 94 78

Antenne de Pont de Claix
19, place du 8 mai 1945
38800 Pont de Claix
Tél. : 04 76 98 84 99

Antenne de La Mure
8, rue R Magdelaine
38350 La Mure
Tél. : 04 76 81 63 39

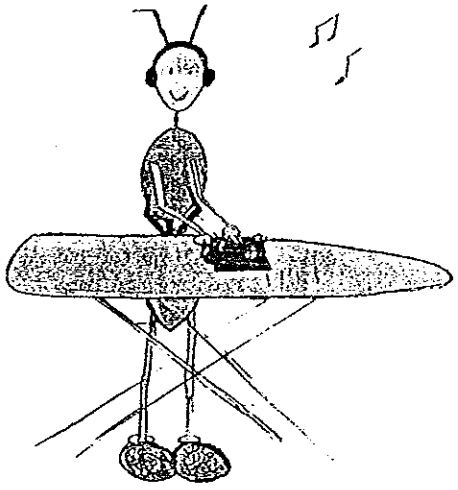

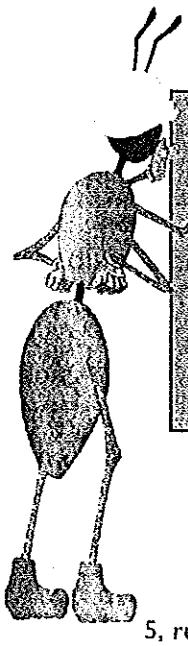

- Comment aider concrètement les demandeurs d'emploi ?
- Comment faire réaliser vos petits travaux ?

Un vrai travail de fourmi !

Association Intermédiaire «la Fourmi» - Siège social
5, rue de la République - 38450 VIF - Tél. : 04 76 72 75 99 - fax : 04 76 72 74 58

VOUS RÉSIDEZ DANS LE SUD ISERE

Qui que vous soyez !

- Un particulier,
- Une association,
- Un établissement public,
- Une collectivité locale ou cantonale,
- Un artisan, un commerçant,
- Une entreprise.

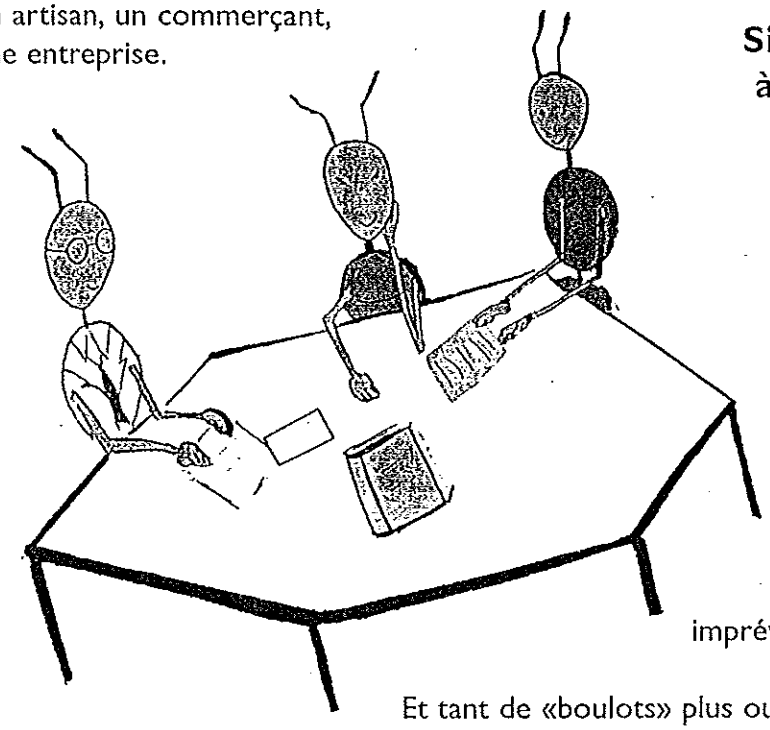

Si vous avez des travaux occasionnels à faire exécuter :

• Manutentions, petits déménagements, nettoyage de cave ou de grenier, etc...

• Jardinage, tonte de gazon, taille de haies, entretien de l'environnement, etc...

• Activités ménagères, repassage, ménage, garde d'enfants ou de malades, etc...

• Surcharge d'activité, absence imprévue, etc..

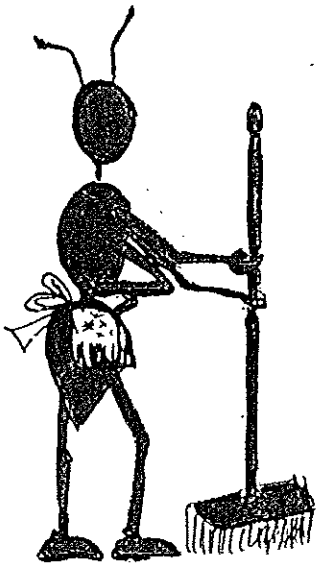

Et tant de «boulots» plus ou moins «petits».

Combien ça coûte ?

Selon la nature de votre demande, il ne vous coûtera que 59 F à 78 F de l'heure toutes charges comprises.
De plus, 50% de ce coût sera déductible de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 45 000 F).
(sur la base du SMIC horaire au 01/07/96)

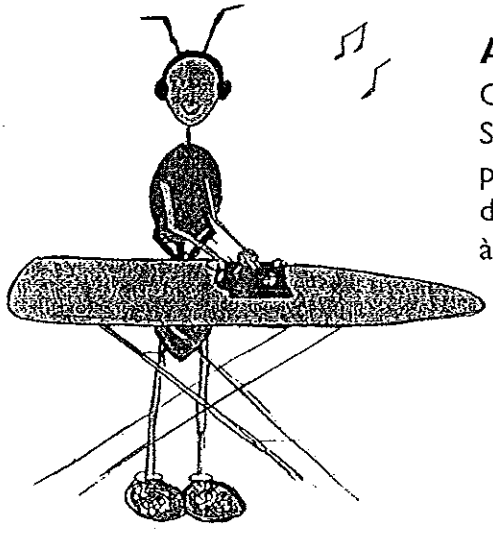

Alors n'hésitez pas :

Contactez- nous !
Soit par téléphone soit sur place, lors de nos permanences :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

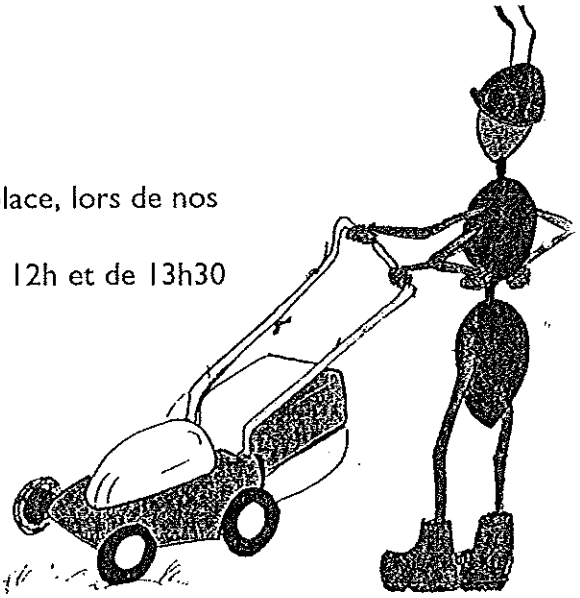

A très bientôt !

Agréée par la Préfecture de l'Isère

Henri DURAND,
Notes sur l'histoire de Corps (Isère) et son mandement depuis les origines jusqu'à nos jours, Tunis, Niérat et Fortin, 1911, 189 pages.

Jean GUEYDAN,
Histoire démographique et sociale du bourg de Corps (Isère) aux 17e et 18e siècles, Lyon, La Tour Gile, 1992, 545 pages.

Ces deux ouvrages, indispensables à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de Corps, sont épuisés.

L'Association Culture et loisirs de l'Obiou envisage d'en faire des reprints, c'est à dire des reproductions par photo-composition en noir et blanc.

L'association agit sans but lucratif et ne pourra réaliser son projet qu'à la condition qu'une centaine de personnes soient intéressées. A titre indicatif, le prix de revient sera de l'ordre de 100 F (Durand) et 200 F (Gueydan). Ces prix diminueraient si deux cents personnes étaient intéressées.

Une vingtaine de demandes pour les deux livres ont déjà été présentées.

Les intéressés voudront bien se faire connaître (sans engagement de leur part ni envoi d'argent) en écrivant à l'Association (adresse: 38970 Corps), ou en informant verbalement sa présidente, Madame Gisèle Roux (téléphone 04.76.30.05.99 - heures ouvrables). Ils seront informés des prix exacts dès que les livres sortiront de presse.

Gisèle ROUX

" JOYEUSES RENCONTRES " en balade

Mercredi 30 Avril une trentaine de membres du club prenaient la route, pour une sortie de la journée, en direction de la station du col Saint-Jean-Montclar, dans les Alpes de Haute-Provence, où un magnifique soleil attendait les participants.

La visite commençait par la fabrication et la dégustation de délicieux chocolats, suivie d'un copieux repas. Ensuite, c'était la découverte du tour complet du lac de Serre-Ponçon, avec un arrêt à Notre-Dame du Lans,où la vierge apparut à Benoîte, il y a plus de trois siècles.

Tous étaient enchantés de leur journée et de l'ambiance qui a régné entre tous les participants.

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

SOPHIE fille de Carole GUEYDAN et de Christophe LIABEUF, petite-fille de Paule et Henri GUEYDAN, arrière-petite-fille de Marie-Jeanne GUEYDAN

LAURENE fille de Régis et Corinne DEDAELE, soeur de Quentin, petite-fille de Cécile et Gaston DEDAELE

LOIC fils de Karine et Thierry SAVOYE, frère de Lucas, petit-fils de Roger et Chantal MARTINELLI, de Roger et Annie SAVOYE, arrière petit-fils de Arlette et Marcel GARNIER

GUILLAUME fils de Laurence et Francis GAUTHIE, petit-fils de Noëlle et André GUEYDAN, arrière-petit-fils de Marie-Jeanne GUEYDAN.

Sincères félicitations aux parents, grand-parents et aux arrières grand-parents et meilleurs voeux aux bébés.

CARNET BLANC

Le samedi 17 mai à 16 H 30 en l'église de LONGECHENAL a eu lieu le mariage de **Sandrine CHAVANT et Gaëtan MEUNIER**, fils de Françoise et Gérard MEUNIER, petit-fils de Suzanne et Louis CHAIX, arrière petit-fils de Mme Claire CHAIX

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations à leurs parents.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse, le décès de :

Nathalie DEMOZ d'Aspres les Corps, Mère et Belle-mère de :
M. et Mme Conrad DEMOZ - M. et Mme Gino DEMOZ - Mme et M. Elie BONTHOUX - Mme Olga DEMOZ - M. et Mme Marcel DEMOZ - M. et Mme Daniel DEMOZ - M. et Mme Michel DEMOZ

Geneviève BERNARD Mère de Alain et Viviane - de Didier et Denise - de Rosine et Aude.
Soeur et Belle-soeur de Suzanne et Joseph PRA
Belle-soeur de Mado et Hugues CHRISTOL et de Jacky BERNARD.

Joseph FERRIERE époux de Thérèse FERRIERE, père de Hervé FERRIERE, frère et beau frère de Roberte et Hector BERTINI, de Jeanne et Camille GAUTHIER, de Paul et Lucienne DIDIER, de Solange et Jean BALMET, de Robert et Yvette DIDIER et de Jacqueline GARCIN

Hervé FORT	petit-fils de Mme Aimée BARBE, neveu de M. et Mme René PRA
Michel PRUD'HOMME	cousin de Mme Marcelle COEUR et de Jeanne PRUDHOMME
Suzon GONZALEZ	épouse de Léon GONZALEZ de LA SALLE-en-BEAUMONT
Marie BATTISTONNI	tante de Bernadette et Roger MATHIEU, grand'tante de Marie-Charlotte
Louis BARBE	frère et beau-frère de André et Jeanne BEAUME, de Marie-Thérèse et Roger ROUSSET, de Marie-Rose et M. LAFOND et de M. et Mme René GRAND.

Nous prenons part à la peine de leurs proches à qui nous présentons nos sincères condoléances.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CORPS

EXPOSITION : une exposition de tableaux :(aquarelles, pastels, dessins, peintures à l'huile) présentée les peintres locaux sera visible tout l'été :

ouverture : JEUDI ET SAMEDI DE 10 H 0 12 H
LE MARDI DE 20 H à 21 H

DU 14 JUILLET AU 15 AOUT

DE GOLFE-JUAN
Sur la route Napoléon
À
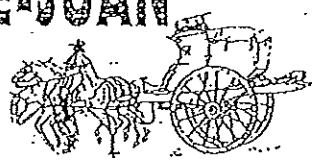
BRIE ET ANGONNES

Venez accueillir la Malle-Poste à l'occasion de son arrivée à Corps

Devant le bureau de Poste

le mercredi 18 juin 1997 vers 16 h 30

UNION DES COMMERÇANTS DE
CORPS - LA SALETTE

Samedi 5 et Dimanche 6 Juillet 1997

Samedi 21 h. 30 - Salle des Fêtes de Corps

GRAND BAL
avec l'Orchestre "La Belle Epoque"
Réservation possible au 04 76 30 00 15 ou 04 76 30 00 24

Dimanche à partir de 16 h. 30 Place de la Mairie

Fête du Cochon
Fabrication du boudin et dégustation gratuite

Samedi et Dimanche toute la journée selon la météo BAPTÊME DE L'AIR EN HÉLICOPTÈRE

— Fête Patronale — Fête Foraine —

LA FOIRE AUX LIVRES

A l'initiative de l'Association du développement touristique, une foire aux livres s'est tenue pour la Pentecôte, du samedi au lundi, réunissant des éditeurs, des libraires, des bouquinistes et des particuliers,qui s'étaient répartis le long de la rue des fossés. étaient présent: Brigitte VAREL, René REYMOND, Pierre BARNOLA, Victor BETTEGA, Jean-Michel ASSELIN, Cécile de RAMAIX, Anne CHEMIN et Jean GUEYDAN, qui tenait une conférence le dimanche ayant pour thème " les seigneurs de Corps".

Cette première foire aux livres a apporté une grande animation, car chaque commerçant avait décoré sa vitrine sur le thème du livre, ou exposé des bouquins, qui donnait un air d'autrefois à notre village.

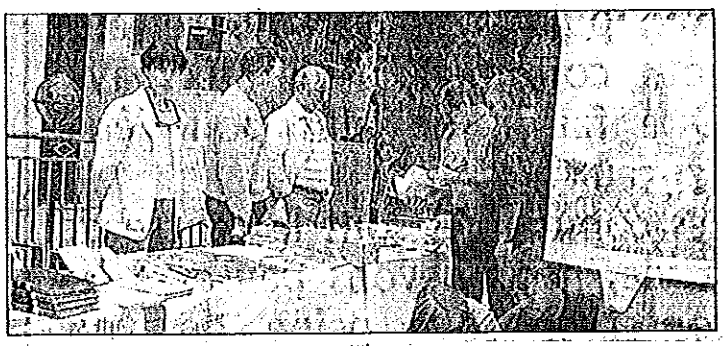

DE L'OR POUR JEAN ET ISABELLE MESQUIDA

Jean et Isabelle se sont retrouvés devant le Maire, Jean Charles pour renouveler leur mariage célébré en Algérie en 1947. Ils étaient entourés de leur fils Jean-Paul, de leurs petits enfants: Laurence et Pascal, de leur arrière petit-fils Alexis, âgé de 8 mois et de leurs nombreux amis.

Après avoir quitté la Touraine en 1970, ils se sont installés à Marseille et c'est en 1977 qu'ils ont trouvé le calme de la montagne à Saint-Julien, hameau de la Salette, et qu'ils ont rénové une maison où ils coulent des jours heureux.

C'est avec joie qu'ils ont reçu les félicitations de toute l'assemblée qui leur a souhaité de nombreuses années de bonheur, après avoir assisté à la messe célébrée par le père Geoffroy.

" ANNIVERSAIRE DU CLUB JOYEUSES RENCONTRES "

les membres du Club et leurs sympatisants sont cordialement invités au 20 ème anniversaire de leur Club, qui aura lieu à la Salle des Fêtes de CORPS LE DIMANCHE 29 JUIN à 14 H 30,au programme :

troupe folklorique de Provence,
Goûter et boissons

De Golfe Juan à Brié et Angonnes

(près de GRENOBLE)

LA MALLE POSTE

sur la Route Napoléon

Du 7 au 21 juin 1997

21 juin Brié et Angonnes ■
• Grenoble
▲ Eybens
▲ Vizille
20 juin Laffrey ■ • Laffrey : Prairie de la Rencontre
19 juin La Mure ■ • La Mure
18 juin Corps ■ • Corps : 7ème bivouac
17 juin La Fare ■
17 juin La Guinguette de Boyer ■
▲ Col Bayard
16 juin Gap ■ • Gap : 6ème bivouac
▲ Tallard
▲ Monetier Allemont
15 juin Saulce ■
14 juin Sisteron ■ • Sisteron : J lalle
▲ Peipin
▲ Volonne
▲ L'Escale
▲ Chateau Arnoux
13 juin Malijai ■ • Malijai : 5ème bivouac
12 juin Digne ■ • Digne
11 juin Barreme ■ • Barreme : 4ème bivouac
10 juin Castellane ■ • Castellane
▲ Logis du Pin : J lalle
9 juin Seranon ■ • Seranon : 3ème bivouac
▲ Escragnolles : J lalle
8 juin St Vallier de Thiey ■ ▲ St Vallier de Thiey : J lalle
7 juin Grasse ■ • Grasse : J lalle
• Cannes : 2ème bivouac
7 juin Golfe Juan • • Débarquement de Napoléon à Golfe Juan 1er bivouac

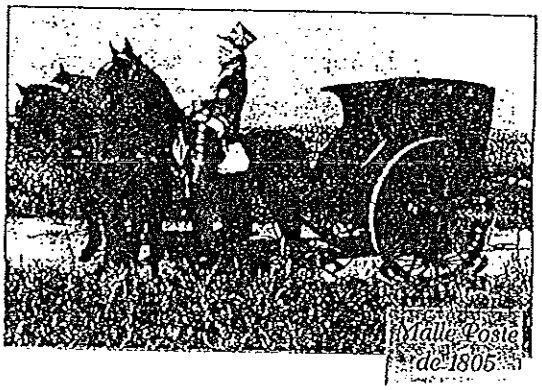

Malle Poste de 1805

Débarquement de Napoléon à Golfe Juan

Légende : Parcours de la Malle Poste - Parcours de Napoléon

organisé par :

Le Centre de Recherche Historique de la Poste en Dauphiné

avec nos partenaires :

LA POSTE

■ Direction de la Poste de l'Isère
■ Délégation de la Méditerranée

MOTS CROISES

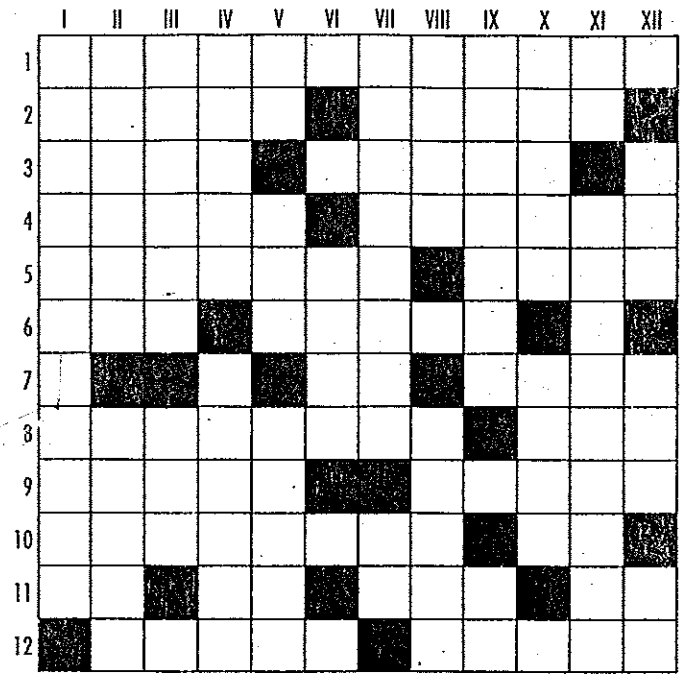

PAR JACQUES VEISSID

HORIZONTALEMENT

1. Des petites choses qu'on ne veut pas partager. - 2. Jack pour les Britanniques. Peut se mettre en pot quand il est en cage. - 3. Peut tomber de haut. Ville de la Haute-Vienne. - 4. Lisières. Bouchées avec un enduit. - 5. Si on le fait bouillir, c'est parce qu'il nous fait suer. Passe à Périgueux. - 6. Utile pour le golfeur. Peut être renversée au dessert. - 7. Pas payé. Peut habiller une bergère. - 8. Qui a l'air pincé. Peut être pris dans un salon. - 9. Parler en fumant. Examinas comme un œuf. - 10. Il lui faut de l'essence super. Pronom. - 11. Possessif. Préposition. Canton de Suisse. Possessif. -12. Quand elle chante, c'est grave. Donna des couleurs.

VERTICALEMENT

I. Spécialistes de l'habillage des sièges. - II. Une réponse vraiment bête. Un homme qui ne compte pas. - III. Finement travaillé. Servie dans un pub. - IV. S'il est borgne, ne doit pas rêver aux étoiles. Bien aimables. - V. Pronom. Pas aimable. Fillins en mer. - VI. Langue du Pakistan. - VII. Un homme qui fait de l'effet. Pas annoncé. - VIII. Oiseau d'Australie. Poudre à gratter. - IX. Le vieux est un homme habile. L'iridium en symbole. - X. Se ruineraient chez le chausseur. Auxiliaire. - XI. L'erbium en symbole. Eurent leurs pattes sur des pantalons. - XII. Qui peut faire rougir. Possessif. Passe à Saint-Omer.

MOTS CROISES

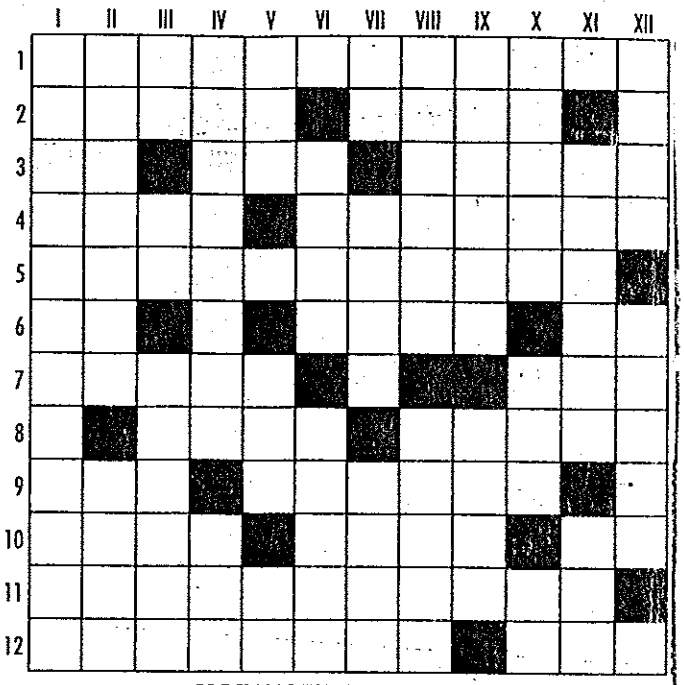

HORIZONTALEMENT

1. Peuvent orner leurs vitrines avec de jolies bobines. - 2. Un endroit agréable. Un mot sur une ligne. - 3. Pronom. Etendue désertique. Meurt où il s'attache. - 4. Mis en terre. Autrefois, des femmes très pincées. - 5. Qui peuvent nous faire baver. - 6. Pronom. Fromage de Hollande. Dans le vent. - 7. Peut être en chemise au dessert. Une fille vraiment belle. - 8. Quittance. Qui a un grand col. - 9. Mèche rebelle. Les bons forment un code. - 10. Bricole quand il est petit. Ville de Chine. Forment une charpente. - 11. On les fait en courant. - 12. Qui a peut-être été plantée. On peut l'avoir dans le dos.

VERTICALEMENT

I. Magasin où l'on peut acheter de jolis bouquets. - II. Peut se perdre en courant. Fournissent des pommes. - III. Difficulté. Possessif. Contribuent à l'entretien des dents. - IV. On peut y mettre tout ce qui n'a pas été mangé. Ne reconnaît pas. - V. Qui peut faire rougir. Pièce ancienne. Pas payé. - VI. Une pénitence au jeu. Ville de la Corrèze. - VII. Dieu égyptien. Sujet de gravures. Peut être préférée si on trouve que la cuisse est légère. - VIII. Un joli tissu. Rend moins sombre. - IX. Assemblée générale. Peut faire du bruit quand il se lève. - X. Fait rougir celle qui en meurt. Font une belle jambe quand ils sont fins. Préposition. - XI. Sont parfois assimilés à des ordres. Eut de l'audace. - XII. Ne sont plus que poussières. Grandes quantités.

SOLUTION : PAGE CUISINE

VENTE DE BRIOCHES POUR L'ASSOCIATION ESPOIR

Comité départemental de la lutte contre cancer :
Aura lieu à domicile le SAMEDI 14 JUIN DE 9 à 12 HEURES.
Nous vous demandons de réserver votre meilleur accueil aux vendeurs et vendeuses bénévoles

COLLECTE POUR LA CROIX-ROUGE FRANCAISE

Elle a eu lieu le DIMANCHE 8 JUIN et a produit :
la somme de : 1 640,00 F.
Elle a était effectuée par Mesdames :
Mignonne PELLISSIER, Alice EYMARD, Josette NOEL et Gisèle ROUX.